



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/208  
S/1996/543  
12 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Points 21, 33, 34, 35, 44, 45,  
46, 48, 50, 56, 60, 66, 71,  
96, 97, 98, 99, 101, 103,  
104, 105, 113, 115, 116, 118  
et 154 de la liste préliminaire\*  
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION  
DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE  
FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, Y COMPRIS  
L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
ASSISTANCE AU DÉMINAGE  
QUESTION DE PALESTINE  
MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE  
DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE  
DANS LES ANNÉES 90  
SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
RESTRUCTURATION ET REVITALISATION  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET  
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES  
RENFORCEMENT DU SYSTÈME  
DES NATIONS UNIES  
RAPPORT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL  
CHARGÉ DE POURSUIVRE LES PERSONNES  
PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS  
GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL  
HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE  
DE L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991  
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

\* A/51/50.

96-17385 (F) 230796 310796



/...

INTERDICTION DE METTRE AU POINT  
ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES  
D'ARMES ET SYSTÈMES D'ARMES DE  
DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT  
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT  
APPLICATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION  
COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES  
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET  
QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION  
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE  
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT  
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES  
QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION  
SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES,  
AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS  
ET À LA FAMILLE  
PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE  
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME  
EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE  
BIENNAL 1994-1995  
AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME  
INTERNATIONAL

Lettre datée du 5 juillet 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents finals, en français et en anglais, du Sommet du Groupe des 7 tenu à Lyon du 27 au 29 juin 1996. Il s'agit de la Déclaration du Président, du communiqué économique, du rapport des ministres des finances sur la stabilité monétaire internationale, des décisions sur la Bosnie-Herzégovine et de la Déclaration sur le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 21, 33, 34, 35, 44, 45, 46, 48, 50, 56, 60, 66, 71, 96, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 113, 115, 116, 118 et 154 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Alain DEJAMMET

SOMMET DU G7  
DECLARATION DU PRESIDENT

(Lyon, 29 juin 1996)

POUR PLUS DE SECURITE ET DE STABILITE  
DANS UN MONDE PLUS SOLIDAIRE

· Nous, participants au Sommet de Lyon, avons débattu des perspectives et des défis qui se présentent à nous à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous considérons qu'une chance historique nous est aujourd'hui offerte d'instaurer la sécurité et la stabilité dans le monde, même si les nombreux défis qui demeurent continuent d'exiger une très large coopération internationale, tant au niveau régional que mondial. Nous avons examiné la façon dont nous pourrions construire un système international qui garantisse mieux la sécurité et la stabilité. Nous sommes convenus de la nécessité d'oeuvrer en priorité à la réduction des tensions et au règlement des conflits. Nous avons également rappelé que la sécurité et la stabilité, pour être durables, doivent se fonder sur les conditions essentielles que sont le respect des droits de l'homme, la mise en place d'institutions démocratiques, la sécurité individuelle du citoyen, un développement durable et la prospérité économique. Dans un monde chaque jour plus interdépendant et plus interactif, qui connaît un progrès rapide de la mondialisation, nous réaffirmons notre volonté de travailler ensemble, et de manière solidaire avec les dirigeants des autres pays, afin de concrétiser ces promesses et de relever ces défis.

· I. QUESTIONS GLOBALES

· Les grands problèmes doivent être traités à l'échelle de la planète. Tous les pays peuvent bénéficier de l'amélioration de la sécurité grâce au renforcement de l'Organisation des Nations unies, aux progrès accomplis en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement, et à une lutte efficace contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Tous les pays profitent du développement de la démocratie et des libertés fondamentales dans le monde entier. La protection de l'environnement, la sûreté nucléaire et l'apparition de nouveaux types d'épidémie sont des problèmes communs auxquels une réponse appropriée doit être apportée. Tous les pays sont intéressés par les possibilités qu'offrent les technologies de l'information. A cet égard, nous nous sommes engagés à coopérer activement, entre nous et avec d'autres partenaires, pour relever ces défis mondiaux dans un esprit d'efficacité et de solidarité.

· 1. Nations unies

· Nous réaffirmons notre attachement à la Charte des Nations unies. Comme l'ont souligné de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement lors de la séance solennelle de commémoration de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, pour le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de sa Charte, les Nations unies sont appelées à jouer un rôle croissant en cette veille de XXI<sup>e</sup> siècle. Nous continuons à considérer les Nations unies comme la pierre angulaire d'un système international dont le succès ou l'échec revêt une signification de plus en plus grande pour la sécurité des hommes, notamment en termes de développement pour chaque pays et de partenariat entre les pays. Nous nous sommes engagés à obtenir rapidement des résultats concrets en ce qui concerne la rénovation de l'ONU, de sorte que, pour les individus comme pour les pays, elle puisse répondre plus aisément et plus efficacement aux demandes qui lui sont faites, et démontrer plus clairement son importance dans la recherche de solutions aux problèmes que nous partageons mondialement.

· Afin de donner aux Nations unies les moyens de relever pleinement ces défis, nous sommes convaincus de la nécessité d'avancer sur la voie de la revitalisation, du renforcement et de la réforme du système des Nations unies. Nous nous engageons à prendre une part plus active aux travaux des groupes de haut niveau et des groupes de travail que l'Assemblée générale a créés à cette fin, pour les aider à obtenir des résultats équilibrés, rapides et efficaces. Nous travaillerons, avec les autres membres du système de l'ONU, à la réalisation de cet objectif.

· Conscients des risques que présente la crise financière actuelle pour la capacité même de fonctionnement de l'ONU, nous sommes résolus à promouvoir parallèlement et dès que possible une solution

durable fondée sur l'adoption d'un barème de contributions plus équitable, le respect scrupuleux, par les Etats membres, de leurs obligations financières et le paiement des arriérés.

· Les Nations unies sont et doivent demeurer le principal garant de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la mission que leur assigne la Charte de l'Organisation. Il importe de développer leur capacité à réagir plus rapidement et plus efficacement pour répondre aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il faut aussi que les Etats membres assument pleinement les responsabilités qui leur incombent dans le cadre de l'ONU.

· Nous soulignons que le plus sûr moyen de prévenir les conflits est de créer des conditions propices à la paix. Nous sommes favorables au développement d'instruments de paix plus flexibles, notamment en confiant des missions de médiation à des hommes politiques chevronnés et à des représentants des Nations unies. Nous y sommes encouragés par les succès notables des missions de maintien de la paix déployées actuellement en Haïti (MINUHA) et en Bosnie (IFOR). Nous notons qu'il est avant tout de la responsabilité des parties de mettre fin au conflit et de rétablir la paix et la stabilité. Nous sommes favorables au renforcement de la capacité d'intervention rapide des Nations unies par le perfectionnement du système des modules de forces en attente et le déploiement rapide de groupes d'état-major, ainsi que d'autres mesures destinées à améliorer la capacité du Secrétariat à déployer rapidement de nouvelles opérations de maintien de la paix et à gérer efficacement les opérations en cours. Nous nous félicitons des efforts de la communauté internationale pour aider à la reconstruction des pays dévastés par des conflits : ces mesures participent de façon décisive à l'instauration d'une paix durable. Nous nous réjouissons de la contribution apportée par les organisations et les arrangements régionaux à la stabilité internationale et du développement de leur coopération avec les Nations unies, conformément à la Charte des Nations unies.

## · 2. Droits de l'Homme, processus démocratiques et situations d'urgence humanitaire

· Nous réaffirmons notre profond attachement au caractère universel de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont la promotion et la protection constituent une préoccupation légitime de la communauté internationale. Nous condamnons toutes les formes de discrimination et d'intolérance, notamment le nationalisme agressif et le traitement discriminatoire des personnes appartenant à des minorités.

· Dans cette optique, nous nous engageons à ce que cette conception continue de guider nos politiques. Nous réaffirmons également notre soutien au haut commissaire pour les Droits de l'Homme en sa qualité de coordinateur des dispositifs de défense des droits de l'homme au sein du système des Nations unies et nous saluons le rôle qui est le sien en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et d'instauration de la paix. Nous veillerons à garantir que les femmes, tout comme les hommes, bénéficient pleinement et à égalité de la reconnaissance des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales qui ont été rappelés lors de la Conférence de Pékin, et que les droits de l'enfant soient respectés.

· Nous soutenons pleinement les efforts des Tribunaux internationaux en vue de poursuivre et de juger les personnes accusées de graves violations des Droits de l'Homme dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda et nous nous engageons à mettre à la disposition des Tribunaux des ressources appropriées pour l'accomplissement de leurs missions. Parallèlement, nous regrettons vivement les comportements de non-coopération avec les Tribunaux, en particulier la non-arrestation et la non-remise des personnes accusées, et nous demandons à toutes les parties de respecter leur engagement de coopérer.

· Partout dans le monde, nous soutenons activement le processus de démocratisation, garantie essentielle du respect des droits de l'homme. Nous apporterons notre concours à l'organisation d'élections libres et impartiales et au renforcement des institutions et des principes démocratiques. L'aide internationale au développement de la démocratie, notamment l'aide des organisations non gouvernementales, devrait également contribuer au renforcement des moyens d'information libres, à la consolidation de l'Etat de droit et des institutions publiques responsables (notamment par la formation de la police) et à l'élargissement de la société civile.

· Les situations d'urgence humanitaire, qui sont souvent la conséquence de crises politiques, sont pour nous un motif de grande préoccupation. Nous approuvons en particulier l'action du CICR, du HCR, du PAM, de l'UNICEF et d'autres organisations dans ce domaine. Nous sommes fermement décidés à continuer d'apporter toute l'assistance nécessaire aux populations dans le besoin et nous appelons à la coordination et à la rationalisation des moyens afin de porter plus efficacement secours.

### · 3. Non-prolifération, maîtrise des armements et désarmement

· Nous affirmons notre volonté de conclure un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) qui puisse être signé à l'ouverture de la 51<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, au mois de septembre prochain. Nous appelons tous les membres de la Conférence du Désarmement à approuver l'interdiction par le CTBT de toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou de toute autre explosion nucléaire. En attendant l'entrée en vigueur du CTBT, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve de la plus grande retenue.

· Nous considérons que ce traité représentera une étape capitale dans la réalisation d'un objectif qui est prioritaire pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et dans la mise en oeuvre des obligations énoncées à l'Article VI du Traité de non-prolifération (TNP). Nous réitérons notre attachement aux objectifs fixés dans la décision sur les principes et objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires adoptée le 11 mai 1995 à l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Nous sommes résolus à favoriser le renforcement du processus d'examen du TNP avant la prochaine Conférence d'examen de l'an 2000, dont le premier Comité préparatoire se réunira en 1997.

· Dans le même esprit, nous prenons note de la signature par les Etats de l'Asie du Sud-Est, à Bangkok en décembre 1995, du Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et nous accueillons avec satisfaction la signature par la Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie des protocoles du Traité de Rarotonga établissant une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, ainsi que la signature, le 11 avril dernier, par les Etats Membres de l'Organisation de l'Unité africaine, du Traité de Pélingaba établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et des Protocoles de ce Traité qui les concernent par les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Chine. La mise en place de ces nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et l'adhésion des Etats dotés d'armes nucléaires aux protocoles qui les concernent favorisent la réalisation de l'objectif fixé par la Conférence d'examen du TNP, à savoir la création de zones supplémentaires de ce type en l'an 2000.

· Nous soulignons en outre l'importance que nous attachons à l'ouverture rapide de négociations, sur la base du mandat agréé dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins explosifs. Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur à brève échéance du Traité START II. Nous considérons que le Traité ABM est un pilier de la stabilité stratégique.

· Nous réaffirmons l'importance que nous accordons à l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Nous continuerons de travailler avec détermination à la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines, et notamment à l'instauration d'un mécanisme efficace de vérification. Nous comptons également sur l'entrée en vigueur prochaine du Traité sur le régime "Ciel ouvert", qui constitue une mesure de confiance sans précédent de Vancouver à Vladivostok.

· Nous sommes de plus en plus inquiets face à la prolifération des armes classiques et aux milliers de morts et de blessés qui en résultent, en particulier parmi les civils et plus précisément les enfants. Nous accueillons avec satisfaction les résultats de la Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques. Nous nous réjouissons que cette première Conférence d'examen ait recueilli un consensus concernant un nouveau protocole sur les armes laser et un protocole renforcé sur les mines, les pièges et autres dispositifs. Nous appelons tous les Etats à ne négliger aucun effort pour éliminer le fléau que constituent la prolifération et l'usage indiscriminé des mines anti-personnel et nous accueillons avec satisfaction les moratoires et interdictions déjà adoptés par un certain nombre de pays concernant la production, l'utilisation et l'exportation de ces armes, les réductions unilatérales des arsenaux ainsi que les initiatives visant à traiter ce problème urgent.

· Nous affirmons la nécessité de renforcer le soutien international aux mesures de détection et d'élimination des mines terrestres, ainsi qu'à l'aide aux victimes.

· Nous invitons à nouveau tous les pays à participer de manière suivie au fonctionnement du registre des Nations unies sur les armes classiques, mécanisme important pour la promotion de la transparence et l'instauration de la confiance entre les pays au niveau mondial et régional ; nous prenons note du fait que l'Article 26 de la Charte des Nations unies appelle à "ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde". Les organisations régionales peuvent apporter leur

contribution à la promotion de la transparence et à l'adoption de mesures de confiance afin de réduire le stockage excessif d'armes classiques. Nous accueillons avec satisfaction l'arrangement conclu à Wassenaar en décembre 1995, visant à instaurer la transparence et une plus grande responsabilité dans les transferts d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, et nous coopérerons afin d'en assurer l'application rapide et intégrale. Nous saluons les résultats de la première conférence d'examen du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE). Les Etats parties ont réitéré à cette occasion leur volonté de garantir l'intégrité de ce Traité et d'en respecter pleinement les dispositions. Ils se sont engagés à ouvrir un processus d'adaptation du Traité, afin d'en préserver la viabilité. Nous saluons le règlement concerté de la question des flancs du FCE.

#### · 4. Sûreté et sécurité nucléaires

· Nous accueillons avec satisfaction les progrès substantiels réalisés dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires au sommet de Moscou d'avril dernier.

· Nous avons fait un pas important pour promouvoir la coopération internationale afin que l'énergie nucléaire soit utilisée dans le monde entier dans le respect des règles fondamentales de sûreté. Nous réaffirmons notre attachement au niveau de sûreté nucléaire le plus élevé défini par la communauté internationale. A cet égard, nous proclamons que la sûreté nucléaire doit primer toute autre considération. Nous rappelons notre attachement à l'ensemble des principes définis par la Convention sur la Sûreté nucléaire et nous appelons tous les pays à la ratifier dès que possible, ainsi qu'à participer aux mécanismes d'examen par les pairs. Nous soulignons la nécessité de concevoir de nouvelles législations internes en la matière et d'améliorer le régime international de responsabilité nucléaire, ainsi que de poursuivre l'élaboration d'une convention internationale sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Nous sommes toujours déterminés à aider les pays en transition à élaborer des politiques énergétiques efficaces et pleinement respectueuses des impératifs de sûreté.

· Nous nous félicitons de l'adoption du programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et nous encourageons vivement d'autres Etats à s'associer à ce plan, à l'exemple de l'Ukraine. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer les mesures de comptabilité, de contrôle et de protection physique des matières nucléaires. Nous reconnaissons également qu'il est nécessaire d'identifier des stratégies appropriées de gestion des matières fissiles qui ne sont plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense. Ce dernier point fera l'objet d'une discussion à l'occasion d'une réunion d'experts qui se tiendra à Paris au mois d'octobre prochain. Nous soutenons les efforts des Etats dotés d'armes nucléaires pour que les matières nucléaires sensibles (plutonium séparé et uranium hautement enrichi), identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense, soient soumises aux garanties de l'AIEA.

· Afin d'assurer un suivi rapide et efficace des décisions concernant les questions de non-prolifération adoptées lors du Sommet de Moscou, nous avons pris les initiatives suivantes :

- en notre nom, la France entreprendra des démarches afin d'encourager un plus grand nombre de pays à adopter le "Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires" ;

- une réunion consacrée à la mise en oeuvre de ce Programme, avec la participation des organismes et ministères engagés dans la prévention et la lutte contre le trafic illicite, se tiendra dans les meilleurs délais.

· Nous appelons tous les Etats à contribuer à la mise en oeuvre efficace et effective des mesures de renforcement du système de garanties proposées par le " programme 93+2 ", mesures pour lesquelles un protocole-type est en cours d'élaboration par le groupe à participation non limitée du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Ce programme apporte une contribution essentielle à une réglementation plus stricte de la non-prolifération nucléaire. Il contribuera à éviter que ne se reproduise une situation dans laquelle un pays soumis aux garanties intégrales pourrait mener des activités nucléaires non déclarées.

#### · 5. Environnement

· La protection de l'environnement est essentielle à la promotion d'un développement durable. Face aux menaces (réchauffement de la planète, désertification, disparition des ressources et des espèces, développement urbain excessif), nous attachons la plus grande importance à une intégration plus résolue de la protection de l'environnement dans l'ensemble de nos politiques. Nous étudions la possibilité de faire en sorte que notre comptabilité nationale puisse mieux mesurer les ressources forestières, minérales et halieutiques,

ainsi que la valeur économique de la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Nous nous réjouissons des perspectives offertes par les industries liées à la protection de l'environnement, dont le développement peut avoir des effets positifs à long terme sur la croissance économique et sur l'emploi.

· L'année 1997 sera essentielle pour l'environnement. Nous réitérons notre attachement à tous les accords conclus à Rio et nous nous engageons à oeuvrer au succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies de 1997 afin d'améliorer l'application de ces accords. Nous sommes résolus à agir de manière déterminée et nous oeuvrerons notamment pour :

- un succès de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques ;

- un accord sur des mesures susceptibles de favoriser une gestion durable des ressources forestières, assorti de dispositions ou d'instruments d'application appropriée ;

- la négociation d'un accord mondial juridiquement contraignant afin d'éliminer certains polluants organiques persistants ;

- l'adoption rapide de mesures multilatérales contre le commerce illicite de chloro-fluoro-carbones (CFC) ;

- la mise en oeuvre rapide de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la désertification.

· Il est important de garantir le respect des accords sur l'environnement. La criminalité internationale portant sur le commerce illicite de CFC, des espèces menacées et des déchets dangereux, est particulièrement préoccupante. Nous procéderons à une évaluation du respect des accords internationaux sur l'environnement et, nous examinerons des mesures susceptibles d'améliorer la situation.

· Nous attendons une plus grande efficacité de la part des institutions internationales responsables des questions d'environnement et de développement durable. Nous souhaitons en particulier voir confirmé le rôle d'impulsion politique de la Commission du Développement durable (CDD) au sein des institutions de l'ONU : la CDD doit être un forum politique de haut niveau agissant en coopération avec les agences économiques de l'ONU et les institutions financières de Bretton Woods. Elle doit avoir la mission de promouvoir la mise en oeuvre de l'Action 21 à l'échelon mondial, régional et national, d'identifier les problèmes rencontrés et les lacunes existantes, et de veiller à ce que la notion de développement durable soit comprise partout de la même manière.

· Nous avons besoin d'une répartition plus précise des rôles entre la CDD et le PNUE. Le PNUE doit se voir confirmer dans son rôle de catalyseur des activités menées en matière d'environnement au sein des Nations unies ; il doit être responsable du développement des politiques, de l'analyse scientifique et de l'organisation de l'évaluation dans ce domaine. Nous soutenons les efforts entrepris pour restructurer le PNUE et ses organes directeurs.

· L'homme doit être au coeur de nos politiques. Sa santé est parfois affectée par la détérioration de l'environnement. S'il existe des menaces de dommages graves ou irréversibles, nous sommes convenus de prendre des mesures établies sur une base scientifique solide et sur le principe de précaution.

#### · 6. Société de l'information

· Nous nous félicitons des conclusions de la présidence de la Conférence de Midrand (Afrique du Sud) sur la société de l'information, qui constitue une étape importante pour permettre à tous les pays de bénéficier des mutations technologiques.

· Les services et les technologies de l'information et de la communication sont susceptibles d'apporter une contribution significative à la promotion du développement durable dans tous les pays. Ils peuvent contribuer à répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain, développer les ressources humaines, promouvoir la croissance économique, favoriser la démocratie participative et une presse libre. Ils doivent promouvoir la diversité culturelle et linguistique, ainsi qu'une concurrence dynamique.

- Nous souhaitons que les négociations menées dans les enceintes multilatérales pertinentes aboutissent rapidement. Nous encourageons la coopération entre les pays et les organisations internationales et non gouvernementales existantes pour promouvoir les projets qui font appel aux technologies de l'information. Nous sommes convenus de développer le partenariat entre secteurs public et privé.

- Nous appelons à une approche concertée pour favoriser un accès universel à ces technologies. Nous soulignons l'importance d'une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle. Nous sommes disposés à réfléchir sur les problèmes d'éthique et de criminalité soulevés par les réseaux mondiaux de communication. Nous soutiendrons les efforts publics et privés tendant à accroître l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au profit du développement. Nous encouragerons les organisations internationales à réfléchir au rôle qu'elles pourraient jouer dans ce domaine.

- **7. Programme scientifique "frontière humaine"**

- Nous saluons le bilan du programme de recherches "Frontière humaine" depuis son lancement par le Sommet de Venise en 1987 et nous attendons avec intérêt les résultats de la conférence intergouvernementale qui lui sera consacrée à l'automne 1996.

- **8. Maladies infectieuses**

- Les maladies infectieuses telles que le SIDA, le paludisme, le choléra, le virus ébola et les souches de la tuberculose et de la pneumonie résistantes aux antibiotiques, constituent une menace inacceptable pour les peuples de tous les pays et affectent de manière encore plus grave les populations des pays les plus pauvres. Nous approuvons la création et la mise en oeuvre de mécanismes de prévention, de dépistage, de surveillance et de réaction à l'apparition ou la réapparition de maladies transmissibles. Nous renouvelons notre appel en faveur de coopérations accrues en matière de recherche, de prévention, de services médicaux accessibles et peu coûteux pour le diagnostic et le traitement de ces maladies.

- Nous rappelons les actions déjà entreprises dans chacun de nos pays pour encourager la communauté scientifique dans sa recherche des remèdes à ces maux. Nous nous engageons à poursuivre cet effort au plan national tout en favorisant la coopération internationale entre les équipes de chercheurs qui travaillent dans ce domaine.

- Nous continuerons par ailleurs à mettre en place divers programmes d'assistance, notamment au bénéfice des pays les plus affectés par le SIDA et d'autres maladies infectieuses. Nous encourageons également la coopération entre ceux d'entre nous qui s'associent pour mener en commun des projets de coopération avec l'Afrique ou l'Asie du Sud-Est, l'Amérique Latine ou les Caraïbes, en assurant le transfert de notre expertise en matière de surveillance, de prévention, de recherche, de diagnostic et de traitement de ces maladies. Nous veillerons à assurer l'accès à des traitements sûrs et efficaces pour ces maladies trop souvent mortelles.

- Nous soutenons activement les efforts déployés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour lutter contre les maladies infectieuses nouvelles ou récurrentes, ainsi que par le Programme des Nations unies sur le SIDA (ONUSIDA) pour coordonner les mesures prises à l'échelle internationale afin d'enrayer l'épidémie mondiale de SIDA.

- **9. Drogue**

- La drogue constitue une grave menace pour l'avenir de notre jeunesse, la santé de nos citoyens et l'intégrité de nos sociétés. Nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour lutter contre les trafics de drogue et toutes les formes de criminalité qui y sont liées, notamment le blanchiment d'argent. Nous appelons instamment tous les Etats à se conformer strictement à leurs obligations dans le cadre des conventions internationales contre l'abus de drogue et le commerce illicite de stupéfiants. Nous sommes prêts à renforcer notre coopération avec tous les pays engagés dans ce combat contre la drogue. Nous soutenons pleinement les efforts des Nations unies et attendons de la prochaine session spéciale de l'Assemblée générale consacrée à ce problème qu'elle permette de donner plus de cohérence et d'efficacité à l'ensemble des actions visant à libérer le monde de ce fléau.

- **10. Criminalité transnationale organisée**



· A Halifax, nous avons demandé à un groupe d'experts d'examiner les moyens de faire obstacle au développement rapide de la criminalité transnationale organisée, qui est une de nos grandes préoccupations. Bien qu'elle ne soit pas entièrement nouvelle, cette forme de criminalité menace de plus en plus les pays, aussi bien industrialisés qu'en développement.

- C'est pourquoi nous nous engageons :
  - à mobiliser toutes nos ressources et à user de toute notre influence pour lutter contre ce danger;
  - à soutenir et améliorer les institutions existantes qui luttent contre la criminalité transnationale organisée, en particulier les Nations unies, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes;
  - à encourager tous les Etats à adhérer et à mettre en oeuvre intégralement les conventions, traités et accords qui traitent de la criminalité transnationale organisée;
  - à faire obstacle à l'énorme menace que constituent les trafiquants de stupéfiants, en mettant en oeuvre les conventions des Nations unies contre les stupéfiants, en intensifiant nos efforts pour mettre les trafiquants derrière les barreaux et les empêcher de blanchir leur argent;
  - à échanger informations et compétences pour dépister les malfaiteurs, mener des enquêtes et engager des poursuites contre ceux-ci;
  - à développer la coopération opérationnelle entre les organes compétents;
  - à refuser l'accès de notre territoire à la criminalité transnationale organisée;
  - à prendre toutes les mesures possibles, en particulier l'extradition, pour faire en sorte que les délinquants en fuite soient traduits en justice;
  - à fournir l'entraide judiciaire la plus large possible;
  - à priver les délinquants de leurs profits illicites en adoptant une législation appropriée et en appliquant les recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI);
  - à adopter les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour lutter contre la corruption.
- En conséquence, dans le but d'atteindre ces objectifs :
  - Nous nous félicitons du travail accompli par le groupe d'experts à haut niveau sur la criminalité transnationale organisée.
  - Nous approuvons les 40 recommandations qu'ils ont préparées.
  - Nous incitons tous les Etats à suivre ces recommandations.
  - Nous demandons au groupe d'experts à haut niveau d'assurer activement le suivi de la mise en oeuvre de ces recommandations et de faire rapport, lors du prochain sommet, sur les progrès réalisés et l'évolution de la situation dans ce domaine.

## · II. SITUATIONS REGIONALES

· 1. Nous prenons acte avec satisfaction des importantes contributions à la paix, la stabilité et la prospérité que les organisations et les forums régionaux et interrégionaux ont apportées dans toutes les régions du monde et nous les encourageons vivement à poursuivre leur mission dans le respect de l'intégrité et de la souveraineté de leurs Etats membres. Nous continuerons à soutenir tous les efforts des ces organisations et toutes les initiatives interrégionales visant à développer et à renforcer la coopération entre les différentes régions du monde dans les domaines politique, économique et culturel.

· A cet égard, nous prenons note des travaux de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe pour l'élaboration d'un modèle commun de sécurité qui sera examiné lors du Sommet de Lisbonne

ainsi que des efforts continus en faveur de la résolution pacifique des différends au sein de la Communauté des Etats Indépendants. Nous constatons avec satisfaction l'intensification de la coopération intrarégionale, notamment en Europe entre l'Union Européenne et les Etats d'Europe centrale et orientale, dans les Amériques au sein de l'Organisation des Etats Américains et dans la Région Asie-Pacifique par l'évolution vers un élargissement de l'ASEAN et au sein même du Forum régional de l'ASEAN. Nous nous félicitons des récentes initiatives visant à renforcer le lien transatlantique entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord, et à développer les relations entre l'Union européenne et la Russie, ainsi que du premier sommet Asie-Europe (ASEM) qui s'est tenu à Bangkok cette année. Nous saluons la mise en place du nouveau partenariat entre l'Union européenne et les pays méditerranéens dans les domaines politique, économique et humain.

· 2. Nous soutenons activement le processus de transition économique et politique à l'oeuvre depuis plus de cinq ans maintenant en Europe centrale et orientale. Nous saluons les progrès accomplis par ces pays sur la voie de l'établissement de l'Etat de droit et de l'instauration de l'économie de marché. Nous saluons la perspective de l'élargissement l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et aux Etats baltes et nous encourageons ces Etats et d'autres Etats à tirer pleinement parti des possibilités d'intégration qui leur sont offertes. Nous apportons notre soutien aux efforts engagés en vue du développement de relations de bon voisinage et nous nous félicitons des différentes initiatives qui tendent à stabiliser le sud-est de l'Europe.

· 3. Nous nous félicitons des résultats considérables obtenus dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient au cours des dernières années : des accords historiques entre Israël et les Palestiniens, un accord de paix entre la Jordanie et Israël, des négociations sérieuses entre Israël et la Syrie, des liens plus étroits entre Israël et ses voisins arabes. Nous saluons également le développement de la coopération économique dans la région et nous comptons que la Ligue arabe mettra rapidement fin à son boycott d'Israël. Nous sommes fermement attachés à la pleine mise en oeuvre de tous les accords conclus et nous continuerons d'apporter notre soutien total à ceux qui prennent des risques pour instaurer la paix.

· La conclusion, le 28 septembre 1995, de l'accord intérimaire israélo-palestinien sur la Bande de Gaza et la Cisjordanie, telle que prévue par la Déclaration de principes de 1993, a constitué une avancée cruciale dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons de l'ouverture, le 5 mai 1996, des négociations sur un statut permanent. Nous attendons avec intérêt la reprise de ces négociations.

· Nous accueillons favorablement l'élection d'un Conseil palestinien et de son Autorité exécutive. Nous demandons instamment à l'Autorité palestinienne, sous la Présidence de M. Yasser Arafat, de promouvoir le développement d'institutions démocratiques, de l'Etat de droit, de la transparence de l'administration publique et du respect des droits de l'homme.

· Nous nous félicitons des efforts de tous les donateurs, et en particulier de la tenue à Paris, le 9 janvier dernier, de la Conférence sur l'aide économique, à l'occasion de laquelle la communauté internationale a réaffirmé son soutien à l'économie palestinienne, et nous demandons instamment aux donateurs d'honorer leurs engagements. Nous soulignons l'importance de la croissance et de la prospérité économiques pour soutenir la paix, et la nécessité de renforcer la coopération économique régionale et le développement. Nous appuyons les mesures prises pour faciliter l'activité économique en Cisjordanie et à Gaza. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement israélien pour alléger le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza. Reconnaisant qu'Israël a des besoins de sécurité légitimes, nous appelons de nos voeux la levée totale de ce bouclage. Nous reconnaissons que les différentes négociations multilatérales constituent une importante contribution au processus de paix. Nous nous félicitons également de la mise en place des institutions et des mécanismes économiques issus du travail des groupes multilatéraux.

· Nous prenons note du renforcement de la paix et du resserrement des liens entre les peuples israélien et jordanien, ainsi que de l'intérêt d'aider au partage des dividendes de la paix.

· Le Sommet de Charm el Cheikh du 13 mars 1996 a offert aux dirigeants du monde entier l'occasion de réaffirmer leur condamnation du terrorisme et leur volonté de parvenir à une paix globale, de soutenir la stabilité régionale et de lutter contre le terrorisme, quels qu'en soient les motivations et les responsables. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à suivre la logique des " faiseurs de paix ". Nous sommes convaincus que la disparition des menaces terroristes passe également par la suppression de l'isolement, l'élimination de la pauvreté, notamment dans les territoires palestiniens, ainsi que par le rétablissement progressif de la confiance et le succès des négociations de paix.

- Nous constatons que la sécurité a été l'un des thèmes prédominants de la dernière campagne électorale en Israël. Nous avons la conviction que seule une paix globale, juste et durable pourra assurer la sécurité de tous les peuples de la région.

- La reprise des négociations entre la Syrie et Israël à la fin du mois de décembre 1995 fait partie intégrante de la dynamique de paix à préserver. Nous travaillons à créer un climat qui facilite la reprise de ces négociations. Nous invitons toutes les Parties à reprendre les négociations bilatérales dès que possible. Nous invitons également la Syrie et le Liban à s'associer aux négociations multilatérales en cours.

- Nous demandons instamment à toutes les Parties d'adhérer à l'accord du 26 avril 1996 qui a rétabli le calme à la frontière israélo-libanaise. Nous appelons le groupe consultatif qui doit aider à répondre aux besoins de la reconstruction du Liban, d'accélérer ses travaux.

A l'heure où une relance du processus de paix au Moyen-Orient s'impose, nous demandons instamment à toutes les parties d'honorer leurs engagements, notamment les accords déjà signés, et de poursuivre leurs efforts en faveur d'une paix globale fondée sur le processus de Madrid, sur le principe de la terre contre la paix et sur les autres principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

- Comme nous l'avons fait l'an dernier, nous demandons au gouvernement de l'Iran de jouer un rôle constructif dans les affaires régionales et mondiales, ainsi que de cesser de fournir un soutien matériel et politique aux groupes extrémistes qui cherchent à détruire le processus de paix au Moyen-Orient et à déstabiliser la région. Nous demandons également au Gouvernement iranien de rejeter le terrorisme et notamment, de cesser de donner son aval aux menaces qui continuent de peser sur la vie de M. Salman Rushdie et d'autres personnes associées à son travail. Nous invitons tous les Etats à éviter toute coopération avec l'Iran pouvant contribuer à l'acquisition d'une capacité nucléaire militaire.

- Nous réaffirmons notre volonté de mettre pleinement en oeuvre la totalité des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies concernant l'Iraq et la Libye, la levée de toutes les sanctions ne pouvant intervenir que lorsque celles-ci seront pleinement respectées. Nous nous félicitons de la signature du Mémorandum d'accord entre le gouvernement de l'Iraq et le Secrétariat des Nations unies sur la mise en oeuvre de la résolution 986 du Conseil de Sécurité.

- 4. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de développer le dialogue et la coopération avec la République de Corée, seule voie pour établir une paix durable dans la péninsule coréenne et garantir un avenir plus stable et plus sûr au peuple coréen. A cet égard, nous soutenons toutes les initiatives lancées dans le but d'engager un processus visant à parvenir à un accord de paix durable dans la péninsule coréenne destiné à remplacer l'accord d'armistice actuel, parmi lesquelles la proposition, faite par les Etats-Unis et la République de Corée le 16 avril 1996, de réunir une conférence quadripartite. Nous accueillons avec satisfaction les efforts entrepris aux termes du "Cadre agréé" du 21 octobre 1994, pour réorienter le programme nucléaire de la Corée du Nord en vue d'une mise en conformité avec ses obligations au regard du Traité de non prolifération. Nous demandons à la Corée du Nord de respecter pleinement ses engagements aux termes de son accord de garanties avec l'AIEA et de faire toute la lumière sur le passé de son programme nucléaire. Nous appelons la communauté internationale à se joindre à nous pour fournir un soutien politique et financier à l'Organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne (KEDO).

#### Suivi du Sommet de Halifax

- Bilan des réformes des Nations unies dans le domaine économique et social

- 1. Au Sommet d'Halifax, nous avons décidé d'encourager et d'approfondir le processus de réforme des Nations unies dans le domaine économique et social. Pour renforcer les Nations unies et les rendre mieux à même de mettre en oeuvre les objectifs de la Charte, le Communiqué énonçait une série d'objectifs auxquels nous avons travaillé activement en coopération avec l'ensemble des membres des organisations des Nations unies. A cet égard, nous constatons avec satisfaction que le principe de la réforme des institutions économiques et sociales des Nations unies recueille désormais un large soutien dans l'ensemble du monde, et nous considérons que les économies réalisées grâce à l'amélioration de l'efficacité doivent être réinvesties dans les programmes appropriés.

· 2. Le processus de réforme n'en est qu'à ses débuts, mais des résultats concrets sont déjà visibles, notamment là où l'impact de la mondialisation de l'économie internationale et les contraintes budgétaires ont été le plus fortement ressentis. Le document ci-joint fournit un récapitulatif non exhaustif des progrès intervenus depuis le Sommet d'Halifax. A l'heure actuelle, aucun organe, aucune institution spécialisée, aucun Fonds ou Programme, ne peut se prétendre à l'écart du processus de réforme, qui est aussi visible à la périphérie du système qu'en son centre.

· 3. Nous poursuivrons et intensifierons nos efforts pour améliorer le fonctionnement des Nations unies dans le domaine économique et social, ainsi que son impact sur le développement. Nous continuerons d'oeuvrer en partenariat avec d'autres membres afin de mener à bien les processus en cours, notamment l'Agenda pour le développement, et de lancer d'autres initiatives selon les besoins. En outre, nous veillerons en priorité à l'application effective des résultats obtenus jusqu'à présent.

## PROGRES ACCOMPLIS

### · ENSEMBLE DU SYSTEME

· Les négociations sur la redynamisation et le renforcement des Nations unies dans le domaine économique et social sont dans le droit fil du calendrier de réforme général. L'accord conclu récemment sur la révision de la résolution 48/162 est une étape positive du processus de réforme et augure bien de l'adoption définitive de l'Agenda pour le développement. De nombreux éléments de progrès peuvent être identifiés.

· L'ECOSOC voit l'importance de son rôle de coordination des politiques reconnue, et un bureau plus actif facilitera son action. La session de fond de l'ECOSOC sera raccourcie et des mesures seront prises pour en améliorer la préparation. De courtes sessions auront lieu périodiquement en étroite coordination avec les réunions du Comité intérimaire des institutions de Bretton Woods et du Comité du développement.

· Le mandat, la composition, les fonctions et les méthodes de travail de toutes les commissions fonctionnelles de l'ECOSOC : Comité du Programme et de la Coordination (CPC), Comité de la Planification du Développement (CPD) et commissions régionales, seront revus afin d'en améliorer l'efficacité. Le Conseil mondial de l'alimentation a été suspendu et ses fonctions reprises par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Les réunions conjointes du Comité administratif de coordination et du Comité du programme et de la coordination ont été considérées comme présentant un intérêt limité et seront suspendues. Les discussions sur le financement des activités opérationnelles seront transférées aux conseils d'administration des Fonds et Programmes concernés (PNUD, UNICEF, FNUAP, PAM).

· Le Secrétaire général a créé un Conseil d'efficacité, présidé par le Secrétaire général adjoint pour l'administration, destiné à le conseiller sur la mise en oeuvre de son programme pour promouvoir une plus grande efficacité.

· Le Bureau des Services de contrôle interne a identifié des domaines de doubles emplois et de chevauchements de compétences, ce qui a permis de faire des économies substantielles. Ses capacités ont été augmentées. Le Bureau cherche actuellement à étendre ses compétences aux Fonds et Programmes.

· A l'initiative du Secrétaire général et sous la direction du Coordinateur des activités de développement, trois groupes de travail inter-agences ont été créés pour travailler avec le Comité administratif de coordination (CAC). Ces groupes s'occuperont des thèmes suivants : 1) création d'un environnement propice au développement durable (pilote par la Banque mondiale) ; 2) croissance de l'emploi (pilote par l'OIT) ; 3) fourniture de services sociaux de base (pilote par le FNUAP).

### · BUDGET

· Les institutions des Nations unies ont adopté des budgets dont le taux de croissance réel est nul, voire dans certains cas, négatif. En optimisant l'utilisation des ressources de plus en plus rares, elles ont assuré la poursuite de leurs programmes de développement (financement des activités nouvelles par des redéploiements). Un accord se dessine dans la plupart de ces institutions pour réduire le montant des frais généraux et améliorer la présentation des budgets.

- Nations unies : pour l'exercice 1996-1997, un budget d'un montant de 2608 millions de dollars a été adopté, ce qui représente un montant très sensiblement inférieur aux dépenses totales approuvées pour l'exercice 1994-1995, soit une croissance nominale négative. Des réductions des dépenses et du personnel sont envisagées.

- OAA : le budget-programme de l'exercice 1996-1997 a été considérablement remanié (réalisation d'économies d'un montant de 57 millions de dollars) afin de donner une plus grande efficacité à l'organisation tout en réduisant ses coûts de fonctionnement. Les économies ont été réalisées pour l'essentiel grâce à des gains d'efficacité et sur les programmes dans les unités non techniques

- OMS : l'augmentation de son budget (+ 2,5 %) est modeste, bien en deçà des demandes de son Secrétariat (+ 14 %).

- OIT : en prévision des réductions annoncées pour l'exercice 1996-1997, des économies supplémentaires (21 millions de dollars) ont été réalisées ; la transparence du budget sera accrue.

- FIDA : 1996 est la troisième année consécutive de réduction budgétaire, en termes nominaux et réels, ce qui a conduit l'Organisation à réexaminer ses missions et son fonctionnement interne.

- PAM : les efforts de rationalisation se poursuivent (fermeture de 20 bureaux nationaux devenus inutiles)

- PNUD : le budget pour l'exercice 1996-1997 est en baisse de 11 % en termes réels par rapport à 1994-1995 ; la réduction du montant des frais généraux est destinée à protéger ses programmes. Les procédures de décision pour les programmes ont été rendues plus efficaces.

#### · AIDE HUMANITAIRE

- Un mémorandum d'accord a été conclu entre le PAM et le HCR dans le but de mieux coordonner leurs programmes d'action. Des accords similaires ont été signés entre l'UNICEF et le HCR, et sont en cours de négociation entre l'UNICEF et le PAM. Comme la session de fond de l'ECOSOC de 1995 l'avait demandé, le Département des affaires humanitaires présentera à la prochaine session de l'ECOSOC un rapport sur les capacités et les performances des agences des Nations unies compétentes en matière d'aide humanitaire d'urgence afin d'en améliorer la coordination.

#### · CNUCED

- L'issue de la IXème Conférence constitue un fondement solide de la réforme de la CNUCED. Les travaux de la CNUCED ont été réorganisés autour de quelques priorités (commerce ; investissements et problèmes du développement ; domaines dans lesquels la CNUCED a un avantage comparatif sur les autres organisations internationales). Son programme de travail est axé sur l'assistance aux pays les plus démunis pour favoriser leur insertion dans le système d'échanges internationaux, en complément de l'action menée par l'OMC. Il a été convenu de mener une action prioritaire en direction des PMA. Les structures intergouvernementales ont été allégées et rationalisées (une seule session annuelle du Conseil du Commerce et du Développement, réduction à trois du nombre des commissions, spécialisation des groupes d'experts, limitation à 55 du nombre total des jours de réunion). Toutes ces mesures vont dans le sens des programmes d'amélioration présentés récemment par le Secrétaire général de la CNUCED, et qui ramèneront de 9 à 4 le nombre de divisions du Secrétariat, et amélioreront la coopération et la coordination avec l'OMC.

La IXème CNUCED a souligné la complémentarité entre la CNUCED et l'OMC. Les deux organisations sont convenues d'améliorer leur coordination et leur coopération (réunions semestrielles conjointes, amélioration des relations de travail à tous les niveaux) pour renforcer leur action dans le domaine du commerce et du développement. Par ailleurs, la CNUCED et l'ONUDI ont signé un communiqué commun destiné à promouvoir la coopération sur la base de leurs mandats existants (réunions annuelles conjointes, complémentarité entre les programmes).

#### · AGENCES SPECIALISEES

- OAA : une révision générale des priorités de l'organisation est en cours, suite à l'approbation d'un budget réduit pour l'exercice 1996-1997.

- UNESCO : un document stratégique a été adopté afin de réorienter les programmes de l'organisation durant les six années à venir. Un groupe de travail ad hoc a été créé pour évaluer le fonctionnement de la Conférence générale.

- OMS : le Conseil d'administration a décidé de procéder à la révision du mandat de l'OMS ; les réformes en conséquence (refonte de l'organigramme, véritable gestion des ressources humaines) sont prévues.

- ONUDI : des coupes budgétaires et des réductions de personnel sont en cours. Le personnel a été réduit de 17 pour cent depuis Halifax (50 pour cent depuis 1993). Plusieurs échelons hiérarchiques ont été supprimés, le nombre de divisions ramené de 8 à 6, une meilleure coordination entre les services instaurée. Un récent audit externe de l'organisation préconise la poursuite des réformes (réductions supplémentaires d'effectifs administratifs, meilleur ciblage des interventions, allègement des procédures administratives, suppression de certains avantages sociaux, etc.). En outre, l'ONUDI est sur le point de conclure un accord destiné à promouvoir la coopération avec l'OMC.

#### • FONDS ET PROGRAMMES

- UNICEF : l'organisation a achevé le processus de révision de son mandat et est en train de procéder à l'adaptation de son administration.

- PAM : le 1er janvier 1996, l'ancien organe directeur (Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire - CPA) a été transformé en un Conseil d'administration réduit et plus efficace. Le PAM a entamé la révision de ses programmes d'action de manière à mettre fin aux chevauchements avec d'autres institutions.

- PNUE : Le PNUE est en train de réviser son organisation interne, afin d'améliorer le contrôle interne.

- PNUD : le rôle central qui lui est dévolu dans les activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations unies est devenu réalité (accord de décembre 1995 entre le PNUD et la Banque mondiale mettant en oeuvre des activités conjointes de développement ; Initiative spéciale sur l'Afrique pilotée par le PNUD). Le conseil d'administration a réformé ses méthodes de travail dans un but d'efficacité.

#### • COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

- Une révision active et la définition des priorités sont en cours. L'ECOSOC procédera à une révision des commissions régionales afin d'en améliorer l'efficacité.

- CESAP : un audit externe, chargé d'examiner l'impact des restrictions budgétaires sur les programmations, est en cours. Une révision de l'ensemble des programmes de travail et de la structure de la Commission est prévue pour 1996.

- CEA : le Secrétaire exécutif prévoit de restructurer la Commission en profondeur. Il envisage de supprimer 10 à 20 % des postes et de modifier radicalement les priorités de son programme d'actions.

- CEPALC : la Commission a créé un comité intergouvernemental chargé de définir clairement les priorités et de fixer les orientations stratégiques.

- CEE : une révision complète du fonctionnement de la Commission et un choix rigoureux des activités prioritaires sont en cours.

#### • AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT

- La première partie (Contexte et objectifs) est quasiment agréée. Les négociations se poursuivent sur la deuxième partie (Moyens de mise en oeuvre) et la troisième partie (Adaptations institutionnelles).

SOMMET DU G7  
COMMUNIQUE ECONOMIQUE  
"REUSSIR LA MONDIALISATION AU BENEFICE DE TOUS"

Lyon, 28 juin 1996

- I. RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
- II. FAVORISER UNE CROISSANCE FORTE ET PROFITABLE A TOUS DES ECHANGES ET DES INVESTISSEMENTS
- III. DEVELOPPER UNE APPROCHE CONCERTEE DES PROBLEMES DE L'EMPLOI
- IV. METTRE EN OEUVRE UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT : UNE AMBITION POUR LE XXIe SIECLE
- V. ACCROITRE L'EFFICACITE DES INSTITUTIONS MULTILATERALES. EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
- VI. ASSURER L'AIDE MULTILATERALE NECESSAIRE AU DEVELOPPEMENT
- VII. REUSSIR L'INSERTION DES PAYS EN TRANSITION DANS L'ECONOMIE MONDIALE

**PREAMBULE**

1. Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept démocraties les plus industrialisées et Président de la Commission européenne, nous sommes réunis à Lyon pour notre 22e Sommet annuel. Nos discussions se sont inscrites dans le contexte de la mondialisation croissante des économies, avec ses avantages et ses risques.
2. Dans notre monde interdépendant, la croissance économique et le progrès sont intimement liés au processus de mondialisation. La mondialisation est un atout majeur pour l'avenir de nos pays comme pour l'ensemble de la planète. Ses avantages sont nombreux : un développement sans précédent des investissements et des échanges, l'ouverture au commerce international des régions les plus peuplées du monde et la possibilité pour un plus grand nombre de pays en développement d'améliorer leur niveau de vie, une diffusion de plus en plus rapide de l'information et de l'innovation technologique et la multiplication des emplois qualifiés. Il en est résulté un accroissement considérable de la richesse et de la prospérité dans le monde. C'est pourquoi nous sommes convaincus que ce processus est porteur d'espoir pour l'avenir. L'histoire montre en effet que l'amélioration du niveau de vie dépend étroitement de la capacité à tirer profit des échanges, des investissements internationaux et du progrès technique.

3. Toutefois, la mondialisation comporte également des risques. Pour bénéficier de ses bienfaits, les pays doivent s'adapter à une concurrence accrue. La mondialisation peut aggraver les inégalités dans les pays pauvres ainsi que les risques de marginalisation de certaines régions du monde. Les réformes nécessaires obligent à des restructurations rapides et parfois douloureuses, dont les effets, dans certains de nos pays, peuvent se traduire par une aggravation temporaire de la situation de l'emploi. La mondialisation des marchés financiers peut créer des risques nouveaux d'instabilité, ce qui exige de la part de tous les pays la poursuite de bonnes politiques économiques et de réformes structurelles.

4. Nos pays ont contribué de façon décisive aux progrès de la libéralisation des économies et de la mondialisation. Nous devons faire en sorte que ce processus réponde pleinement aux espoirs qu'il a fait naître et qu'il soit mis au service de l'Homme, de l'emploi et de la qualité de vie. Ses promesses doivent se traduire dans la réalité, pour nos concitoyens, comme pour ceux des pays pauvres. Dans un monde chaque jour plus interdépendant, nous devons tous reconnaître qu'il est de notre intérêt de partager les bénéfices de la croissance économique aussi largement que possible et de réduire dans nos pays le risque d'exclusion d'individus ou de groupes sociaux, ou, au niveau mondial, de certains pays ou régions du monde.

5. Ceci exige une coopération internationale accrue. L'adaptation des structures institutionnelles internationales, l'ouverture des marchés, la mise en oeuvre de règles équitables étendues aux nouveaux acteurs de l'économie mondiale, la capacité de gérer des crises d'ampleur et de nature diverses, enfin la volonté de soutenir les efforts des pays qui tentent d'échapper à la misère liée au sous-développement : telles sont les conditions des progrès futurs. Nous invitons tous les pays qui possèdent les ressources financières nécessaires et qui prennent une part importante au système monétaire et commercial international à se joindre à nos efforts, afin de partager les responsabilités et le fardeau de manière équitable. Nous pourrions ainsi réussir la mondialisation au bénéfice de tous.

## I. RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

6. L'interdépendance toujours plus grande de nos économies offre sans conteste des chances nouvelles pour l'ensemble de la communauté mondiale. En même temps, elle accroît notre responsabilité collective et la nécessité d'une coopération plus efficace entre nos pays afin de relever les nouveaux défis.

7. Depuis notre réunion d'Halifax, l'évolution de la situation économique a été dans l'ensemble positive et les disparités entre nos performances économiques se sont sensiblement réduites. Le Canada et les Etats-Unis continuent de bénéficier d'une croissance soutenue et non-inflationniste. Au Japon, la reprise prend de la vigueur. Dans certains pays européens, la croissance a certes connu un ralentissement ces derniers mois, mais les données économiques fondamentales s'améliorent, et nous sommes convaincus que la croissance rebondira au cours du deuxième semestre.

Pour l'avenir, les données économiques fondamentales restent saines et bien orientées : l'inflation s'est stabilisée à un niveau faible, les taux d'intérêt ont considérablement baissé, atteignant des niveaux historiquement bas dans certains de nos pays, et les déséquilibres internes et externes se sont sensiblement réduits. Cependant, nous reconnaissons que des difficultés demeurent : les déficits et la dette publics restent trop élevés et l'épargne nationale trop faible, le chômage se maintient à un niveau inacceptable dans de nombreux pays, et, malgré tous les progrès déjà accomplis en matière de réformes structurelles, nos économies ont encore une capacité d'adaptation insuffisante.

En dehors des pays du G7, les perspectives économiques sont également très encourageantes. Les pays émergents continuent à enregistrer une croissance forte. Des politiques macro-économiques saines et les progrès accomplis dans la mise en place d'institutions adaptées à l'économie de marché, ont contribué à l'amélioration des résultats économiques dans de nombreux pays en développement ou en transition.

8. Dans ce contexte, nos politiques économiques resteront orientées vers une croissance soutenue et non inflationniste. Il s'agit d'une condition préalable indispensable à la création d'emplois et à la baisse du chômage. Tout en reconnaissant que nos situations individuelles peuvent être différentes, nous partageons la même stratégie économique à moyen terme fondée sur des programmes crédibles d'assainissement des finances publiques, des politiques efficaces de stabilité des prix, et par voie de conséquence des taux d'intérêts bas, ainsi que des réformes structurelles d'envergure. Cette stratégie devrait stimuler l'investissement, la croissance et la création d'emplois. Elle favorisera la réduction des déséquilibres extérieurs et, par là même, la



stabilité monétaire internationale et le maintien des conditions nécessaires à une croissance harmonieuse des échanges et de l'activité au niveau mondial.

9. La prévention des désajustements des taux de change, qui peuvent accroître l'incertitude dans l'économie mondiale et handicaper les échanges et la croissance, doit être fondée avant tout sur des politiques économiques saines. Nous nous réjouissons des mouvements significatifs des principales monnaies depuis avril 1995. Il s'agit là d'une évolution positive et prometteuse qui a contribué à améliorer les conditions d'une croissance soutenue au sein du G7. Nous souscrivons aux conclusions de nos Ministres des Finances sur la stabilité monétaire internationale. Nous leur demandons de poursuivre leur étroite coopération en matière de politique économique et sur les marchés des changes. A cet égard, nous attachons de l'importance à la mise en oeuvre de dispositifs plus efficaces et concrets pour faire face aux risques liés au fonctionnement des marchés financiers dans le contexte de la mondialisation et nous demandons à nos Ministres de nous faire rapport sur cette question lors de notre prochain Sommet.

10. La mondialisation des marchés financiers a créé un environnement financier plus complexe. Une réglementation prudentielle renforcée et une meilleure surveillance des marchés financiers sont essentielles pour protéger la stabilité du système monétaire et financier international. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les progrès réalisés dans le renforcement de la surveillance, de la transparence et des normes de solvabilité, et notamment l'accord récent sur les normes d'adéquation des fonds propres des banques à leur exposition aux risques de marché.

11. La coopération entre les autorités réglementaires et de contrôle doit continuer à s'adapter aux innovations financières, à la croissance des mouvements de capitaux et au développement des opérateurs financiers internationaux. Nous nous félicitons des travaux menés par les organismes internationaux compétents en matière de réglementation des opérations bancaires et de marchés. Dans l'année qui vient, nous devons chercher à avancer le plus possible dans la réalisation des objectifs suivants :

- améliorer la coopération entre les autorités compétentes, en clarifiant notamment leur rôle et leurs responsabilités, pour mieux contrôler les opérateurs financiers internationaux ;
- encourager une gestion des risques plus rigoureuse et une transparence accrue sur les marchés et dans les activités financières afférentes, en particulier sur les marchés à forte innovation ;
- encourager l'adoption de normes prudentielles rigoureuses dans les économies émergentes et renforcer la coopération avec leurs autorités de tutelle ; les institutions financières internationales doivent accentuer leurs efforts afin de promouvoir des structures de contrôle efficace dans ces pays. Nous demandons à nos Ministres des Finances, en liaison avec les institutions compétentes, de nous faire rapport sur ce sujet lors de notre prochaine réunion ;
- étudier les implications des méthodes sophistiquées de paiement électronique que permettent les progrès technologiques récents, et les moyens d'assurer que le meilleur parti en soit tiré.

12. L'intégration croissante des marchés de capitaux internationaux, les variations d'ampleur et de nature des flux financiers et l'accroissement du nombre et de la diversité des créanciers et des emprunteurs offrent de nouvelles perspectives, mais présentent également de nouveaux risques. C'est la raison pour laquelle, afin de favoriser la stabilité monétaire, nous avons proposé l'année dernière à Halifax un certain nombre de mesures concernant le système financier international et plus particulièrement le Fonds Monétaire International, afin de renforcer notre capacité à faire face efficacement à ces risques nouveaux.

Nous accueillons avec satisfaction le travail qui a été accompli depuis pour la mise en oeuvre de ces propositions. Les capacités de surveillance du FMI ont été améliorées, des normes pour la diffusion des informations économiques et financières aux marchés ont été fixées et un mécanisme financier d'urgence a été créé. Nous accueillons favorablement le rapport du GIO sur la résolution des crises de liquidités des emprunteurs souverains. Ce rapport souligne l'importance de la discipline des marchés et la nécessité de renforcer les procédures actuelles de gestion des situations financières d'urgence sur le plan international, afin de limiter à l'avenir le recours au soutien financier public.

13. Avec l'ensemble de la communauté internationale, nous nous engageons à assurer au FMI les ressources suffisantes pour qu'il puisse remplir ses missions au service de la stabilité monétaire internationale :

- nous nous félicitons de l'accord-cadre sur le doublement des ressources qui sont mises actuellement à la disposition du FMI au titre des Accords Généraux d'Emprunt afin de répondre aux situations d'urgence. Cet accord réunira un groupe plus large de pays ayant la capacité de soutenir le système monétaire international. Nous nous félicitons de ce nouveau partage des responsabilités monétaires, qui nous permet d'adapter notre coopération à la nouvelle situation économique mondiale ;

- le FMI doit rester une institution fondée sur les quotes-parts, qui lui apportent les ressources nécessaires pour exercer ses missions traditionnelles. Toute augmentation des quotes-parts devrait prendre en compte l'évolution du poids économique et financier des pays membres. Etant donné les perspectives d'évolution de la position de liquidité du Fonds, nous demandons que la 11e révision des quotes-parts soit conclue dès que possible.

14. Enfin, le FMI devrait poursuivre sa réflexion sur le rôle des Droits de Tirage Spéciaux dans le système monétaire international. Nous espérons obtenir des progrès qui permettront à tous les pays membres de participer, sur une base équitable, au système des DTS. Nous invitons les Etats membres du FMI à poursuivre leur dialogue afin de régler cette question.

15. Ainsi que nous l'avons constaté l'année dernière, la fraude financière internationale constitue un problème de plus en plus grave pour nos systèmes financiers. Pour renforcer la lutte contre ce phénomène, nous continuerons à rechercher les moyens de faciliter, autant que possible, l'échange d'informations sur les délits financiers graves et les infractions à la réglementation, entre les organismes de répression et les autorités réglementaires, dans le respect de nos systèmes juridiques nationaux. Nous entendons poursuivre notre dialogue afin de faire le point sur les progrès réalisés et les évolutions dans ce domaine.

16. Enfin, la mondialisation crée de nouveaux défis dans le domaine de la fiscalité. Le développement de "niches" fiscales destinées à attirer des activités financières ou géographiquement mobiles peut produire une concurrence fiscale néfaste entre les Etats, en entraînant un risque de distorsion des échanges et des investissements et, à terme, d'effritement des assiettes fiscales nationales. Nous encourageons vivement l'OCDE à poursuivre avec détermination ses travaux dans ce domaine, en vue de mettre en place un cadre multilatéral, dans lequel les pays pourront agir individuellement et collectivement, afin de limiter la portée de ces pratiques. Nous suivrons attentivement les travaux de l'OCDE, qui doit présenter un rapport d'ici 1998. Nous suivrons tout aussi attentivement l'évolution des travaux de l'OCDE sur la question importante des prix de transfert, et nous nous réjouissons des avancées significatives déjà réalisées dans ce domaine.

17. Afin de relever les défis posés par les répercussions économiques et budgétaires du vieillissement des populations, nous réaffirmons notre engagement à garantir la viabilité à long terme de nos systèmes de sécurité sociale.

## II. FAVORISER UNE CROISSANCE FORTE ET PROFITABLE A TOUS DES ECHANGES ET DES INVESTISSEMENTS

18. Le développement des échanges et des investissements a permis un accroissement considérable de la richesse et de la prospérité dans le monde. Il devrait continuer à jouer ce rôle. Toutefois, la croissance des échanges et des investissements ne sera durable et donc véritablement profitable à tous que si elle s'inscrit dans un cadre solide de règles multilatérales.

19. Nous attachons une grande importance à la conclusion, dans le cadre de l'OCDE, d'un accord multilatéral sur l'investissement prévoyant un haut niveau de protection et de libéralisation des investissements ainsi qu'un mécanisme efficace de règlement des différends. Nous souhaitons que ces négociations aient abouti d'ici juin 1997.

20. Nous considérons comme essentielle l'existence d'un système multilatéral efficace, dynamique, respecté et ouvert. Nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la primauté des règles multilatérales, qui doivent servir de cadre aux initiatives régionales. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer la confiance qu'inspire le système commercial multilatéral et d'accroître sa crédibilité, d'une part en nous abstenant de recourir, dans le domaine des échanges et des investissements, à des mesures qui seraient en contradiction avec les règles de l'OMC et les codes de l'OCDE, et d'autre part en utilisant et en respectant toutes les dispositions applicables en matière de consultation et de règlement des différends lorsque des divergences apparaissent. Nous insistons sur le fait que les accords de libre-échange

bilatéraux ou régionaux doivent favoriser la libéralisation des échanges et couvrir véritablement l'ensemble de ceux-ci .

Nous continuerons à veiller à l'application rigoureuse des engagements et au respect strict des calendriers agréés à l'issue du Cycle de l'Uruguay. Nous soutenons l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, dans le respect des règles de cette organisation et sur la base d'engagements de libéralisation significatifs.

21. Nous reconnaissons que l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial est un élément essentiel pour une croissance et un développement durables. Nous sommes convenus des moyens d'aider les pays en développement, et plus particulièrement les pays les moins développés, à bénéficier véritablement des résultats du Cycle de l'Uruguay.

22. Nous oeuvrerons, avec nos partenaires, à la réussite de la première conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 1996. Nous veillerons à la mise en oeuvre effective de l'ensemble des résultats du cycle de l'Uruguay dans le respect des calendriers agréés. Nous sommes résolus à mener à bien toutes les négociations en cours dans le secteur des services, et à relancer les négociations à Singapour sur les services financiers, afin de parvenir à des engagements de libéralisation significatifs, équilibrés et non discriminatoires d'ici décembre 1997.

Nous encourageons vivement la conclusion d'un accord équilibré sur les technologies de l'information.

23. La libéralisation mondiale des échanges doit aller de pair avec un niveau élevé de protection de l'environnement. Il est important notamment de veiller à ce que les règles de l'OMC, les accords multilatéraux sur l'environnement et les programmes d'éco-labelisation soient complémentaires. La Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour sera une occasion importante de démontrer la capacité et la volonté d'intégrer la protection de l'environnement, et donc de développement durable, dans le système commercial multilatéral. Nous nous félicitons des travaux entrepris depuis Marrakech et souhaitons que cette Conférence fasse des recommandations concrètes et significatives.

24. Nous invitons la Conférence ministérielle de l'OMC à poursuivre la mise en oeuvre intégrale de l'accord du cycle de l'Uruguay mais aussi à élargir son ordre du jour à des sujets qui revêtent une importance particulière pour la libéralisation des échanges et des investissements :

- en engageant une réflexion sur les échanges et l'investissement, au sein de l'OMC et en recherchant un consensus qui pourrait comporter l'ouverture de négociations ;
- en discutant de l'interaction entre commerce et politique de la concurrence, en vue de déterminer comment aller de l'avant ;
- en explorant la possibilité de nouvelles initiatives tarifaires, dans des secteurs industriels qui seront définis par consensus.

Nous reconnaissons également qu'il y a une volonté de traiter la question des liens entre échanges et normes fondamentales du travail internationalement reconnues.

Nous pensons également qu'il reste encore beaucoup à faire dans des domaines où des obstacles d'une autre nature empêchent un accès plus libre aux marchés, en particulier :

- en encourageant une plus grande convergence entre les normes nationales et les normes internationales, par la poursuite des réformes en matière de réglementation et par une reconnaissance mutuelle des procédures d'essais et de certification ;
- en renforçant les règles de l'accord relatif aux marchés publics et en augmentant le nombre des pays signataires de cet accord et, dans la poursuite de cet objectif, en établissant un arrangement provisoire sur la transparence, l'ouverture, et la régularité des procédures en matière de pratiques relatives aux marchés publics ;
- en appliquant effectivement et en renforçant les règles en matière de propriété intellectuelle.

25. Afin de faciliter la libre circulation des biens et services, nous nous efforcerons de poursuivre le processus de normalisation et de simplification des procédures douanières entre nos pays. Une harmonisation des normes en matière de documents exigibles et de transmission électronique permettrait de réduire les coûts tant pour les entreprises que pour les administrations, viendrait compléter les efforts accomplis par l'OMC en éliminant les obstacles aux échanges et au développement et favoriserait ainsi la croissance.

26. Enfin, nous sommes résolus à combattre la corruption dans les transactions commerciales internationales, qui nuit à la transparence et à l'équité et dont le coût économique et politique est élevé. Dans la lignée de l'engagement des Ministres de l'OCDE visant l'incrimination de tels actes de façon efficace et coordonnée, nous demandons à l'OCDE d'étudier plus avant les modalités et les instruments internationaux de nature à faciliter l'incrimination, et d'examiner des propositions d'action en 1997.

27. Au-delà de la Conférence ministérielle de Singapour, et constatant que notre prochaine réunion se tiendra à la veille du 50<sup>ème</sup> anniversaire du système commercial multilatéral, nous avons pris l'engagement d'agir ensemble et avec tous nos partenaires pour accélérer la dynamique de la libéralisation des échanges.

### III. DEVELOPPER UNE APPROCHE CONCERTÉE DES PROBLÈMES DE L'EMPLOI

28. La mondialisation des économies et les progrès des technologies de l'information sont des moteurs de la croissance économique et de la prospérité. Mais ils peuvent également être perçus comme une cause de déstabilisation et d'insécurité. Notre mission est de faire en sorte que nos économies puissent s'adapter, pour que tous nos concitoyens puissent bénéficier des perspectives offertes par la nouvelle économie mondiale. Nous devons retrouver une croissance économique plus forte et faire en sorte que la prospérité soit largement partagée. La réduction du chômage et la création d'emplois de qualité constituent des priorités de premier ordre. Nous reconnaissons le rôle capital du secteur privé dans la réalisation de ces objectifs.

29. Nous sommes soucieux de renforcer l'efficacité des politiques visant à stimuler la croissance et l'emploi. Ceci exige d'agir sur un vaste éventail de politiques structurelles dans le cadre de politiques macro-économiques saines. Nous nous félicitons des conclusions de la Conférence ministérielle de Lille sur l'Emploi, et nous sommes convenus de mener les politiques suivantes :

- nous réaffirmons notre conviction selon laquelle l'investissement dans l'homme est aussi vital que l'investissement en capital. C'est pourquoi nous accorderons une importance particulière à une bonne formation initiale, à la formation et à la qualification professionnelles qui sont l'entreprise de toute une vie, et à une meilleure transition entre l'école et la vie professionnelle ;

- nous sommes déterminés à prévenir et à combattre l'exclusion sociale. Nous devons définir les moyens de renforcer la mobilité tout au long de la vie active ;

- nous nous engageons à mener des réformes concrètes, en fonction de la situation dans chacun de nos pays, afin d'obtenir un niveau d'emploi élevé et une prospérité largement partagée : réformes de la fiscalité et de la sécurité sociale pour faire en sorte que "le travail paie", en particulier pour les moins favorisés ; abaissement des charges sociales pesant sur les emplois les moins qualifiés dans les pays où le coût indirect du travail est élevé ; amélioration des services publics de l'emploi ;

- afin d'encourager l'esprit d'entreprise, nous moderniserons nos cadres réglementaires là où cela est nécessaire, dans les secteurs des biens et des services, afin d'accroître la capacité de nos économies à faire face aux évolutions rapides et d'encourager la création d'emplois ; nous accueillons avec satisfaction les travaux entrepris par l'OCDE sur la réforme des réglementations et nous en attendons les conclusions avec intérêt ;

- nous favoriserons la diffusion, notamment vers les PME, des nouvelles technologies, qui créent des emplois nombreux et de qualité.

30. Nous remercions l'O.I.T. et l'OCDE pour la qualité de leurs contributions à la conférence de Lille. Nous souhaitons vivement que ces deux organisations poursuivent leurs travaux, en particulier en ce qui concerne l'interaction entre les politiques macro-économiques et les réformes structurelles, ainsi que sur les "meilleures pratiques" dans les domaines de la technologie, de l'innovation et de l'investissement en capital humain dans les entreprises les plus performantes, et sur les politiques de développement des offres d'emplois pour les groupes les plus vulnérables.

31. Nous nous réjouissons de la proposition du Japon d'organiser une réunion afin d'approfondir la réflexion sur les questions relatives à l'emploi.

#### IV. METTRE EN OEUVRE UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT : UNE AMBITION POUR LE XXI<sup>e</sup> SIECLE

32. Grâce à la mondialisation de l'économie et à des politiques macro-économiques avisées, de nombreux pays en développement connaissent une croissance soutenue. Celle-ci est favorisée par une participation accrue aux échanges internationaux et par la capacité à attirer les capitaux. Toutefois l'écart se creuse entre ces pays et d'autres, principalement les pays à faible revenu, qui ne sont pas actuellement en mesure de profiter des avantages de la mondialisation et sont en voie de marginalisation croissante.

33. Il nous faut donc définir un nouveau partenariat global entre les pays en développement, les pays développés et les institutions multilatérales. A cet égard, il est nécessaire de renouveler la réflexion sur les politiques de développement, et notamment sur l'aide au développement, son contenu et les instruments bilatéraux et multilatéraux destinés à la mettre en oeuvre.

34. Ce nouveau partenariat doit se donner pour ambition de permettre à l'ensemble des pays en développement, quel que soit leur niveau de développement, de bénéficier des bienfaits de la mondialisation. L'objectif fondamental doit être celui du développement durable : réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, respect des normes du travail internationalement reconnues, protection des enfants, renforcement de la société civile, protection de l'environnement, amélioration de la santé et de l'éducation.

35. Nous voulons que ce partenariat aboutisse à des résultats concrets. Nous soulignons l'utilité d'indicateurs destinés à mesurer, dans certains pays, les progrès réalisés par rapport aux objectifs du développement : réduction de l'extrême pauvreté, de la mortalité infantile et maternelle, généralisation de l'enseignement primaire. D'autres aspects essentiels du développement doivent également être étudiés, notamment un certain nombre de facteurs qualitatifs et non quantifiables. Nous accueillons avec satisfaction les travaux en cours de l'OCDE sur ce sujet.

36. Le nouveau partenariat pour le développement doit bénéficier à tous et être fondé sur un esprit de solidarité et la répartition de la charge entre tous les partenaires :

- les pays en développement ont la responsabilité première de promouvoir leur propre développement. Il leur appartient de conduire des politiques économiques et sociales saines et cohérentes, de mettre en place un environnement politique et juridique propre à favoriser le développement du secteur privé, ainsi que de promouvoir les investissements nationaux et étrangers. La démocratie, les droits de l'homme et une bonne gestion des affaires publiques sont les composantes indispensables du développement. Il appartient à ces pays d'accorder la priorité au financement de programmes de développement social et économique et d'éviter les dépenses improductives, notamment, sans préjudice du droit à l'auto-défense, les dépenses militaires excessives. Il est de leur intérêt de s'engager activement dans le cadre du système multilatéral et de promouvoir la coopération régionale ;

- les pays développés doivent soutenir les efforts des pays en développement dans un esprit de solidarité et d'efficacité. Leur croissance et l'ouverture de leurs marchés bénéficient aux pays en développement. Ils doivent chercher à créer un environnement propice aux flux commerciaux et financiers privés en direction des pays en développement. Les accords bilatéraux de protection des investissements et les mesures de préférences généralisées contribuent à cet objectif. Nous renouvelons notre engagement à garantir des flux importants d'aide publique au développement et à améliorer la qualité de cette aide. L'ensemble de la communauté internationale doit se mobiliser à cet effet et les nouveaux donateurs doivent assumer des responsabilités croissantes afin de répartir la charge plus équitablement ;

- les institutions multilatérales de développement, dans le cadre de la coopération entre elles et avec les donateurs bilatéraux, jouent un rôle important pour promouvoir le développement, encourager les pays en développement à réduire la pauvreté, à mettre en oeuvre des politiques économiques bien conçues et à développer leur savoir-faire. Elles doivent, pour ce faire, disposer de ressources financières suffisantes et adaptées. Leur efficacité dépend de la participation active de tous leurs membres. Les efforts déployés par les institutions multilatérales pour décourager les dépenses improductives dans les pays en développement

doivent être poursuivis et soutenus par les pays donateurs dans le cadre de leur aide et de leurs crédits bilatéraux.

37. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, il est prioritaire de mettre en oeuvre une politique mieux ciblée avec quatre objectifs complémentaires :

- l'aide extérieure doit prendre en considération les différences entre pays en transition, économies émergentes et pays les plus pauvres. A cet égard, nous reconnaissons que l'Afrique sub-saharienne reste confrontée à des problèmes particulièrement graves. Nous concentrerons les ressources sur les pays qui en ont le plus besoin et qui sont en mesure de les utiliser de manière efficace, en tenant compte de la crédibilité de leur programme de réforme et de l'engagement pris par leur gouvernement quant à sa mise en oeuvre. Les dons et prêts concessionnels doivent être destinés en priorité aux besoins financiers des pays les plus pauvres qui n'ont pas accès aux marchés internationaux de capitaux, ou seulement un accès limité à ces derniers, dès lors qu'ils démontrent leur engagement à faire bon usage de ces ressources ;

- le développement durable et la réduction de la pauvreté doivent apparaître plus clairement comme la véritable priorité. Cet objectif implique que l'aide publique au développement finance de manière adaptée les secteurs essentiels que sont la santé et l'éducation, les infrastructures de base, les programmes d'eau potable, la préservation de l'environnement, les micro-entreprises, la recherche agronomique et l'agriculture à petite échelle, notamment avec l'aide du FIDA ;

- nous devons encourager la création dans les pays en développement d'un secteur privé dynamique et compétitif, fondé sur les petites et moyennes entreprises. L'aide publique au développement peut jouer un rôle de catalyseur dans la mise en place des conditions favorables à l'expansion du secteur privé ;

- enfin, nous devons oeuvrer à une plus grande intégration des PMA dans l'économie mondiale, et utiliser à cette fin l'ensemble des instruments qui ont un effet sur le développement. Il s'agit d'un objectif fondamental dans l'environnement multilatéral issu de l'accord du Cycle de l'Uruguay. Nous soutiendrons les efforts des PMA, par exemple en répondant favorablement à leurs demandes d'assistance technique dans le domaine de l'investissement, de la privatisation ou de la diversification des exportations. Nous encourageons les Organisations et les Programmes internationaux à adopter la même attitude. Nous mettrons en oeuvre les dispositions de la Décision de Marrakech en faveur des Pays les Moins Avancés. Dans ce contexte, nous examinerons ce que chacun d'entre nous pourrait faire pour améliorer l'accès à ses marchés et nous encourageons nos partenaires, parmi lesquels d'autres pays en développement, à faire de même.

## V. ACCROITRE L'EFFICACITE DES INSTITUTIONS MULTILATERALES, EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT

38. Les institutions multilatérales doivent pleinement jouer leur rôle dans le partenariat global pour le développement ; elles doivent donc poursuivre leurs efforts d'adaptation et de réforme. Nous nous félicitons que la réforme des institutions ait recueilli depuis un an un large soutien, et nous sommes résolus à donner une impulsion nouvelle à l'élan déjà créé.

39. A Halifax l'an dernier, nous avons appelé de nos voeux une réforme des institutions financières internationales afin que celles-ci améliorent la coordination entre elles, diminuent les doubles emplois et renforcent leur efficacité. Ces efforts de réforme se sont intensifiés au cours de l'année écoulée. La réforme du Comité du développement a permis aux ministres des pays développés et en développement d'étudier ensemble les problèmes et de fixer des orientations à ces institutions. La Banque mondiale et le FMI coopèrent plus étroitement, avec des résultats tangibles, par exemple dans les études menées en commun sur la dette et les dépenses publiques. La concertation entre les directeurs des banques multilatérales de développement a été intensifiée. Des réformes concernant les activités opérationnelles et la gestion de ces organisations sont en cours et l'attention doit être maintenant portée sur leur mise en oeuvre effective.

Nous soulignons la qualité du travail entrepris par les banques multilatérales de développement pour rendre plus transparentes les procédures de passation des marchés publics. Nous encourageons toutes les institutions multilatérales à apporter leur concours aux réformes susceptibles de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et de réduire la corruption dans les transactions commerciales.

Un effort continu est nécessaire pour réformer les banques de développement afin d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain tout en réduisant les coûts. Nous approuvons les recommandations du groupe de travail du Comité du développement qui demande une coopération plus étroite entre les banques à tous les niveaux.

40. A Halifax, nous nous sommes engagés à encourager l'élargissement et l'approfondissement du processus de réforme en cours au sein du système des Nations unies. Nous croyons que nos initiatives ont contribué de manière significative à une meilleure prise de conscience des changements nécessaires au sein du système pour en améliorer l'efficacité, avec l'objectif d'offrir des progrès tangibles aux bénéficiaires des diverses activités de développement.

Nous nous réjouissons tout particulièrement du résultat de la IX<sup>ème</sup> session de la CNUCED à Midrand au cours de laquelle nous avons réussi, avec l'ensemble de nos partenaires, à tracer la voie d'une réforme en profondeur, qui pourra servir de référence à la réforme du secteur économique et social des Nations unies. Nous soulignons également l'importance de la décision prise récemment de renforcer le rôle de coordination de l'ECOSOC. Nous accueillons avec satisfaction les initiatives lancées par les commissions économiques régionales des Nations unies pour faire le point sur leurs activités, adapter leurs priorités, restructurer leurs programmes et réorganiser leur personnel dans la perspective d'une efficacité et d'un rendement accrus.

Nous souhaitons travailler avec tous nos autres partenaires pour faire progresser rapidement la réforme des Nations unies afin de rationaliser et de renforcer leur rôle dans le développement.

41. Les Nations unies ont un rôle fondamental à jouer dans le dispositif de coopération internationale destiné à favoriser un développement durable et dans la formation du consensus autour des objectifs et des politiques de développement.

Les domaines d'intervention prioritaires pour les Nations unies sont notamment l'éradication de la pauvreté, l'emploi, le logement, la fourniture de services de base, tout particulièrement ceux qui sont liés à l'éducation et à la santé, la protection du statut de la femme et de l'enfant et l'aide humanitaire dans son ensemble.

Les Nations unies ont également un rôle fondamental à jouer pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la protection de l'environnement, l'aide d'urgence et la stabilisation après un conflit, l'assistance technique destinée à faciliter la participation des pays les plus pauvres aux échanges commerciaux et financiers internationaux.

42. Pour être plus efficace au service du développement, l'ONU doit identifier son rôle et ses avantages comparatifs. Elle doit renforcer l'efficacité de son Secrétariat et de son dispositif opérationnel, les rendre plus cohérents et assurer une véritable coordination à tous les niveaux. Toutes les propositions allant dans ce sens doivent partir des structures existantes et s'inspirer des idées émises lors des diverses discussions sur la réforme des Nations unies.

43. Les principaux éléments de cette réforme pourraient être les suivants :

- les trois départements du Secrétariat qui sont chargés du développement seraient fusionnés et placés sous l'autorité d'un seul Secrétaire général adjoint ;
- le Secrétaire général adjoint exercerait notamment la fonction de Secrétaire exécutif de l'ECOSOC afin de renforcer le rôle du Conseil dans l'élaboration et la coordination des politiques ;
- le Secrétaire général, assisté par le Secrétaire général adjoint et soutenu par le Chef du Bureau des Services de contrôle interne des Nations unies, devrait en liaison avec les dirigeants des autres agences réexaminer de toute urgence les rôles et mandats des agences et commissions spécialisées engagées dans le développement afin d'éliminer les chevauchements de compétence et d'en améliorer l'efficacité. Il convient d'étudier les cas où il serait possible de fusionner leurs activités de développement. Le Secrétaire général devrait émettre des recommandations dans ce sens et les faire appliquer par le Comité administratif de Coordination et l'ECOSOC ;

- dès sa nomination, le Secrétaire général adjoint devrait procéder à une évaluation des fonds et programmes de développement des Nations unies, en étroite concertation avec les directeurs des organes concernés. Là où les arguments en faveur de la rationalisation s'imposent, des fonds et des programmes devraient être fusionnés dans le PNUD, qui se verrait ainsi renforcé ;

- le Secrétaire général adjoint devrait également travailler à la rationalisation des travaux d'analyse et des rapports dans le domaine économique des Nations unies, en concertation avec les autres organisations concernées telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE, afin d'éliminer les doubles emplois ;

- les locaux et les administrations des Nations unies sur le terrain devraient être davantage regroupés. Le calendrier d'approbation des programmes par pays du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF devrait être harmonisé ;

- les économies réalisées grâce à une meilleure efficacité doivent être réinvesties dans les programmes de développement. Le Secrétaire général devrait étudier les modalités de mise en oeuvre de cet objectif.

44. La IX<sup>ème</sup> session de la CNUCED a été une étape essentielle de sa rénovation. Nous avons réussi, en étroite coopération avec les autres Etats membres, à réformer la structure intergouvernementale de la CNUCED et à réorienter ses travaux sur un petit nombre de priorités. Celles-ci portent sur la promotion du développement par les échanges commerciaux et les investissements, afin de faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre ces réformes. Les PMA devraient être les principaux bénéficiaires de ce résultat. En outre, nous accueillons favorablement l'initiative de l'OMC et de la CNUCED rénovée pour développer leur coopération, dans le respect de leur mandat.

45. Nous encourageons vivement un renforcement de la coopération entre les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et l'OMC :

- des réunions régulières entre le Secrétaire général des Nations unies, le Directeur général du FMI, le Président de la Banque mondiale et le Directeur général de l'OMC, ainsi qu'à d'autres niveaux, permettraient de définir des orientations stratégiques et de donner l'élan nécessaire à l'action concertée de ces institutions. Cette coopération plus étroite doit prendre en compte la nécessité pour chaque institution de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif et d'éviter les doubles emplois ;

- le PNUD, les autres agences des Nations unies, la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et les banques régionales de développement pourraient élaborer de manière concertée, en étroite collaboration avec le pays concerné, les rapports sur la stratégie à mettre en oeuvre par pays, avant soumission à leurs instances respectives. Des réunions régulières des donateurs devraient être organisées dans chaque pays pour faciliter les échanges d'informations et la structuration des programmes en fonction des avantages comparatifs de chaque institution. Les donateurs bilatéraux devraient y être associés. Le coordinateur résident des Nations unies, ou le représentant de la Banque mondiale ou d'une banque régionale de développement pourrait organiser périodiquement ces réunions, qui contribueront à coordonner et à rationaliser l'action des donateurs tout en réduisant les coûts ;

- les aspects civils des opérations de paix (y compris les activités en faveur de la démocratisation, la formation de la police, la mise en place des institutions, et la fourniture d'assistance humanitaire) doivent faire l'objet d'une approche globale. A cet égard, nous encourageons une coopération plus étroite entre les Nations unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales concernées, de manière à faciliter la transition entre la phase d'intervention humanitaire et la phase de reconstruction. La concertation entre donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les pays sortant de conflit devrait être également renforcée.

## VI. ASSURER L'AIDE MULTILATERALE NECESSAIRE AU DEVELOPPEMENT

46. La reconstitution des ressources concessionnelles des institutions financières multilatérales doit être achevée. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'une répartition équitable de cet effort, nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux donateurs et nous encourageons d'autres pays à participer.

47. Nous nous félicitons de ce que tous les bailleurs de fonds aient accepté de contribuer à l'AID-XI, ainsi que de la mise en oeuvre du Fonds intérimaire d'urgence. Cet accord permettra à l'Association de prêter



jusqu'à 22 milliards de dollars sur une période de trois ans, ce qui représente un réel succès. Il est important que tous les donateurs assurent le succès de l'AID-XI en honorant l'ensemble de leurs engagements en temps voulu.

48. Nous nous félicitons également de la reconstitution des ressources du Fonds Africain de Développement, dont l'action est cruciale pour ce continent. Nous prenons acte des réformes déjà engagées par la direction de la Banque Africaine de Développement. Il est également important d'assurer en temps voulu la reconstitution du Fonds Asiatique de Développement.

49. Nous avons pris l'engagement de pérenniser la Facilité d'ajustement structurelle renforcée (FASR) qui constitue la clé de voûte de l'aide du Fonds monétaire international aux pays les plus pauvres, et nous accueillons avec satisfaction les propositions du Directeur général du FMI visant à assurer une plus grande concessionnalité des prêts accordés par la FASR à un nombre limité de pays pauvres et lourdement endettés ; le FMI contribuerait ainsi à mettre ces pays dans une situation plus soutenable. Nous réfléchissons de manière constructive et positive aux options possibles pour financer les subventions nécessaires en faisant appel principalement aux ressources détenues par le FMI, sans exclusion des contributions bilatérales. Si cela s'avérait nécessaire, le FMI devrait considérer l'optimisation de la gestion de ses actifs afin de faciliter le financement de la FASR. Cela permettra au FMI de soutenir la stabilisation macro-économique et les réformes structurelles dans les pays les plus pauvres, en faveur de la croissance.

50. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le règlement des problèmes de dette et de la mise en oeuvre active, par le Club de Paris, des "termes de Naples". Cependant, pour des pays pauvres et lourdement endettés, nous reconnaissons la nécessité d'une action supplémentaire, visant en particulier à réduire la charge de la dette due aux institutions multilatérales ainsi qu'aux autres créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. A la suite des propositions formulées par les institutions de Bretton Woods, nous souhaitons vivement qu'une solution concrète soit arrêtée au plus tard cet automne sur la base des orientations suivantes :

- la solution doit permettre de régler définitivement les situations d'endettement non soutenable ; elle doit être fondée sur une approche au cas par cas, adaptée à la situation particulière de chaque pays concerné, dès lors que celui-ci démontre son engagement à poursuivre l'ajustement de son économie ;

- la pérennisation de la FASR permettra la réduction de la charge de la dette de ces pays envers le FMI ;

- nous nous réjouissons de la proposition avancée par la direction de la Banque mondiale d'allouer 500 millions de dollars à cette initiative et des montants substantiels pour les années à venir. Nous apporterons notre soutien à une contribution globale de la Banque mondiale de l'ordre de 2 milliards de dollars pour cette initiative et nous oeuvrerons ensemble à cette fin. Nous comptons sur la Banque mondiale, en liaison avec les banques régionales de développement, pour qu'elle élabore des mécanismes pratiques de financement permettant de traiter le problème de la dette due à ces institutions ;

- en ce qui concerne les créances bilatérales, nous prenons l'engagement d'assurer, en tenant compte des contributions les plus élevées possible de la Banque mondiale ainsi que du FMI, la viabilité financière et le caractère soutenable de la dette de tous les pays qui déploient les efforts d'ajustement nécessaires. Nous saluons les annulations de dettes au titre de l'aide publique au développement, déjà consenties par certains pays créanciers. Nous demandons instamment aux pays créanciers membres du Club de Paris d'aller au-delà des termes de Naples, au cas par cas et lorsqu'ils le jugent approprié. Cela devrait se traduire par des programmes de conversion de dettes à concurrence de 20 % au lieu de 10 % du stock de dettes, sur une base volontaire, et par des réductions de dettes plus importantes. Parallèlement et à partir de la même évaluation, tous les autres créanciers bilatéraux sont encouragés à apporter leur propre contribution en accordant à ces pays des conditions comparables.

## VII. REUSSIR L'INSERTION DES PAYS EN TRANSITION DANS L'ECONOMIE MONDIALE

51. La fin de la guerre froide a donné un élan décisif à la mondialisation en offrant la possibilité aux anciennes économies socialistes de prendre pleinement leur place dans l'économie mondiale.

52. Nous saluons les bons résultats économiques obtenus par de nombreux pays en transition qui se sont engagés sur la voie de la stabilisation macro-économique et des réformes structurelles. De nombreux pays, notamment en Europe centrale, ont résolument engagé des programmes de stabilisation et de réformes structurelles ; ils ont bénéficié d'une forte croissance l'année dernière. D'autres pays de la région qui n'ont pas encore procédé à des réformes sont aujourd'hui à la traîne. La plupart des pays de l'ex-Union soviétique ont commencé les réformes après ceux de l'Europe centrale, mais beaucoup d'entre eux devraient connaître une croissance positive cette année. Nous encourageons tous les pays en transition à poursuivre leurs réformes économiques afin d'améliorer leurs résultats ou de consolider leurs acquis. La BERD joue un rôle important en soutenant ces réformes et nous nous félicitons de l'accord conclu sur l'augmentation de son capital.

53. Nous soutenons les efforts de l'Ukraine pour poursuivre les réformes politiques et économiques et s'intégrer davantage à l'économie mondiale. A cet égard, nous nous félicitons du dernier accord conclu avec le FMI et nous encourageons l'Ukraine à mettre en oeuvre l'intégralité du programme de réformes convenu.

Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration du Sommet de Moscou relative à l'Ukraine et l'engagement pris par le Président Koutchma de fermer le réacteur n° 1 de Tchernobyl d'ici la fin de 1996, dans le cadre du programme de fermeture de toute la centrale d'ici l'an 2000. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en oeuvre intégrale du Mémorandum d'accord conclu avec l'Ukraine en étroite coopération avec ce pays et avec les institutions financières internationales. A cet égard, nous nous félicitons des décisions déjà prises en matière financière par la communauté internationale et nous insistons pour que toutes les parties concernées respectent le calendrier arrêté pour la mise en oeuvre du programme global.

54. Nous soutenons la réforme politique en cours en Russie et l'engagement pris par ce pays en matière de démocratie. Les réformes économiques et politiques se renforcent mutuellement et mettent la Russie en situation de jouer un rôle plus important dans l'économie mondiale. Nous nous félicitons de l'accord intervenu entre les autorités russes et le FMI pour l'octroi d'une Facilité élargie. Cet accord témoigne de la solidité de l'engagement de la Russie en faveur de la stabilisation financière et des réformes économiques. Le succès de la Russie dans ce domaine et son intégration dans l'économie mondiale dépendent de la mise en oeuvre complète par celle-ci de ses engagements. Les investissements privés sont désormais essentiels à la reprise économique ; pour cela, un cadre économique, juridique et administratif fiable est indispensable. Nous nous félicitons de l'accord historique intervenu entre la Russie et le Club de Paris sur un rééchelonnement global à moyen terme de la dette extérieure russe, qui permet à ce pays de sortir du cycle des rééchelonnements. Cet accord devrait également permettre des discussions entre la Russie et les membres du Club de Paris pour déterminer les conditions dans lesquelles la Russie pourrait participer à cette enceinte en tant que pays créancier.

#### PROCHAIN SOMMET

55. Nous avons accepté l'invitation du Président des Etats-Unis d'Amérique de nous réunir à Denver l'année prochaine./.

RAPPORT DES MINISTRES DES FINANCES DU G7  
AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT  
SUR LA STABILITE MONETAIRE INTERNATIONALE

Lyon, 28 juin 1996

L'accroissement considérable du commerce et des flux de capitaux dans le monde a accentué l'intégration économique et financière entre tous les pays, et créé un environnement financier plus complexe, avec une plus grande diversité des flux de capitaux, des créanciers et des débiteurs. Ce processus de mondialisation offre de nouvelles chances, mais crée aussi de nouveaux défis pour les Etats et la communauté internationale, notamment en ce qui concerne le système monétaire et financier international.

Dans ce contexte, les Chefs d'Etat de Gouvernement concluaient lors du Sommet de Halifax, sur la base d'un rapport de leurs Ministres des Finances, que "une étroite concertation et une collaboration efficace au chapitre des politiques macro-économiques au sein du G7 contribuaient de façon importante à la promotion d'une croissance durable et non inflationniste, en évitant l'émergence de déséquilibres externes et en promouvant une stabilité accrue du marché des changes", que "il était dans notre intérêt commun de s'assurer que la communauté internationale restait capable de gérer les risques inhérents au développement des mouvements de capitaux, à l'intégration accrue des marchés financiers nationaux, et à l'accélération des innovations financières", et que "une coopération internationale plus étroite pour la réglementation et la supervision des institutions et des marchés financiers est essentielle pour sauvegarder le système financier et empêcher l'érosion des normes prudentielles".

Lors de nos discussions l'année dernière à Halifax, nous concluons que :

- la stabilité des changes est avant tout assise sur le maintien de politiques macro-économiques saines, visant à créer les conditions d'une croissance durable et non inflationniste et à éviter l'apparition de larges déséquilibres internes ou externes ;
- la flexibilité des taux de change entre les principales monnaies est une caractéristique fondamentale du système, car des événements imprévus peuvent intervenir et les données économiques fondamentales évoluer, et parce que les conjonctures économiques et financières entre nos pays sont suffisamment diverses pour que nous gardions la possibilité d'adapter nos politiques en conséquence.
- les interventions sur le marché des changes peuvent s'avérer efficaces et même décisives dans certaines circonstances, mais ces circonstances sont difficiles à déterminer à l'avance ;
- il n'existe pas de mesure réglementaire ou fiscale qui pourrait permettre une plus grande stabilité des changes sans induire des coûts économiques importants.

Ces conclusions restent valables aujourd'hui.

Notre objectif primordial est de promouvoir une croissance durable et non inflationniste. Dans ce contexte, la meilleure façon pour le G7 de promouvoir une plus grande stabilité des changes est de poursuivre des politiques économiques adaptées, et de coopérer étroitement sur les marchés des changes lorsque c'est approprié.

Depuis deux décennies, le système monétaire international est fondé sur des taux de changes flexibles entre les grandes devises. Dans certaines circonstances, il est approprié de permettre aux parités des

principales devises de fluctuer, plutôt que d'ajuster les politiques monétaires et budgétaires dans un sens contraire aux besoins de nos économies.

L'expérience depuis 1973 suggère que les principaux mouvements de change ont été induits par des changements ou des distorsions clairement identifiables dans les conditions économiques sous-jacentes ou dans les politiques économiques. Les efforts pour préserver un taux de change incohérent avec les données économiques fondamentales ont toute chance d'entraîner des distorsions ou des contraintes sur les principaux leviers de la politique économique. En même temps, les autorités financières ne peuvent rester indifférentes aux mouvements de change qui n'apparaissent pas justifiés par les données économiques fondamentales ou par les politiques économiques poursuivies, et qui ont donc un impact négatif sur la production ou les prix. Il y a des circonstances dans lesquelles une étroite coopération peut venir à l'appui des politiques économiques et renforcer la stabilité des marchés.

Le G7 a une responsabilité importante dans la promotion d'un système monétaire stable et efficace, en donnant l'impulsion à la mise en oeuvre de mesure destinée à renforcer notre capacité à gérer les risques et prévenir les crises, et à améliorer notre capacité à réagir lorsque de telles crises interviennent. Pour remplir ces objectifs, nous avons pris un certain nombre d'initiatives au cours des dernières années, et des améliorations ont été proposées à Halifax. Ce rapport présente ces initiatives, et propose des mesures supplémentaires là où cela apparaît nécessaire.

- Une surveillance plus efficace au sein du G7

Il est en soi important de poursuivre des politiques économiques nationales saines, c'est-à-dire destinée à créer les conditions d'une croissance durable et non inflationniste et à éviter l'émergence de déséquilibres externes excessifs. De telles politiques sont également nécessaires pour une plus grande stabilité des changes et pour éviter -ou réduire- les désajustements des parités de change. L'accentuation considérable de l'intégration financière accroît la nécessité de poursuivre de telles politiques, mais également les bénéfices qui peuvent être tirés de la coopération en matière de politique économique. La surveillance au sein du G7 fournit le cadre permettant d'identifier les risques et d'élaborer des mesures appropriées pour y répondre, et d'oeuvrer à la stabilité du système financier et monétaire international.

- La surveillance au sein du G7 a été améliorée au cours des dernières années, et des résultats encourageants ont été atteints dans ce cadre informel :

- nous avons déjà fait des progrès importants dans l'élaboration d'objectifs de politique économique communs : nous sommes d'accord sur l'importance capitale que revêt la lutte contre l'inflation et avons accompli de grands progrès dans ce domaine ; nous sommes d'accord sur la stratégie de moyen terme de réduction des déficits publics, que nous poursuivrons résolument afin d'accroître l'épargne nationale et de réduire les déséquilibres externes. Cette convergence accrue devrait favoriser des taux de changes stables et des niveaux de taux d'intérêt à long terme bas dans l'ensemble de nos pays ;

- après la crise du Mexique, le G7 a donné l'impulsion à un renforcement important de la surveillance du FMI, en cours de mise en oeuvre (cf. ci-dessous).

- Nous avons adopté un certain nombre de mesures pour améliorer l'efficacité de la surveillance au sein du G7. Pour consolider ces améliorations, nous sommes en faveur des mesures supplémentaires suivantes :

- concentrer nos discussions sur les risques potentiels affectant les perspectives dans les pays du G7 et sur les mesures nécessaires pour les contrecarrer. Plus d'attention pourrait être également dévolue aux problèmes économiques structurels et de moyen terme ;

- faire plus grand cas des risques potentiels qui résident en dehors du G7 et qui peuvent affecter le système monétaire et financier international, en se fondant sur l'analyse du Directeur Général du FMI ;

- renforcer la coopération au niveau des suppléants pour préparer nos réunions, avec le concours approprié de leurs collègues des banques centrales et de l'équipe dirigeante du FMI.

- Poursuivre la coopération étroite du G7 sur les marchés des changes

Les désajustements de taux de change peuvent accroître l'incertitude dans l'économie mondiale et handicaper la croissance et les échanges. Lorsque les parités semblent devoir évoluer dans une direction non conforme aux données économiques fondamentales, un suivi étroit est requis et des actions coordonnées peuvent s'avérer nécessaires.

- Le "renversement ordonné" des principales parités depuis 1995 constitue un mouvement positif et prometteur. Plusieurs facteurs l'expliquent. Le plus important d'entre eux réside dans les changements de politiques économiques et l'évolution des données économiques fondamentales. Mais les signaux lancés sur les marchés par le G7 en 1995, grâce à des communiqués et -lorsque les circonstances étaient appropriées- à des interventions concertées, ont été utiles pour donner l'impulsion à cette correction.

- Sur ces bases, nous devons poursuivre notre coopération étroite sur les marchés des changes, en prenant en compte les éléments suivants :

- une communication claire et cohérente de l'analyse commune du G7 peut avoir une influence stabilisatrice, et peut aider à renforcer la crédibilité de notre engagement à coopérer sur les marchés des changes lorsque les circonstances l'exigent ;

- les interventions peuvent être efficaces dans certaines conditions, notamment quand elles viennent à l'appui de modifications des politiques économiques ou d'évolution des données économiques fondamentales de nature à modifier les anticipations sur les taux de change futurs ;

- l'instrument des interventions doit être utilisé judicieusement compte tenu de ses conséquences sur la conduite de la politique monétaire et des montants que les autorités sont susceptibles de mobiliser, comparés à la taille des marchés internationaux de capitaux. Néanmoins, ces éléments ne remettent pas en cause notre capacité commune à délivrer des signaux clairs aux marchés, lorsque c'est nécessaire ;

- les interventions ont plus de chances d'être efficaces lorsqu'elles sont coordonnées et reflètent un consensus ;

- une condition importante pour le succès des interventions réside dans le choix du moment approprié.

- De meilleurs garde-fous pruden­tiels sur les marchés de capitaux

La mondialisation des marchés financiers et l'accroissement substantiel des mouvements de capitaux transfrontières ont créé un environnement financier plus complexe. Une réglementation financière complète et efficace, un contrôle prudentiel renforcé des marchés et une coopération internationale améliorée entre les autorités prudentielles constituent des éléments essentiels pour le maintien de la stabilité du système financier et monétaire international.

- Les pays industrialisés coopèrent pour la mise au point d'un cadre prudentiel depuis de nombreuses années. Les Comités de Bâle (BRI) ont progressé dans l'élaboration de normes internationales pour le contrôle prudentiel des banques et pour renforcer la solidité des systèmes de paiements qui lient entre elles les places financières. L'OICV a fait de même pour le contrôle prudentiel des sociétés d'investissement et des marchés. Au cours des dernières années, les autorités prudentielles bancaires et de marché ont accru leur concertation au niveau international pour traiter des problèmes qui dépassent le cadre d'une seule juridiction.

- Nous reconnaissons le travail substantiel mené de façon concertée par les Comités de Bâle et de l'OICV sur les produits dérivés, en vue de promouvoir une meilleure gestion du risque, des règles de "reporting" harmonisée et une plus grande transparence.

- Nous accueillons avec satisfaction la publication, en décembre 1995, des normes pour l'adéquation du capital des banques à leur exposition aux risques de marché, qui constitueront un complément très important aux ratios pruden­tiels existants.

- Néanmoins, l'évolution des structures du monde financier et l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux marchés demandent une adaptation continue du contrôle prudentiel, notamment en matière de coopération. Nous accueillons avec satisfaction les rapports des Comités de Bâle et de l'OICV dans ce

domaine. Ces rapports tracent la voie de la poursuite des progrès en cours et des efforts renforcés à mener dans les directions suivantes :

- améliorer la coopération entre places financières pour renforcer le contrôle prudentiel des institutions financières. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les efforts des Comités de Bâle et de l'OICV pour accroître leur collaboration et les travaux du Forum regroupant les autorités de contrôle des banques, des assurances et des marchés. Des mécanismes devraient être élaborés afin de mieux organiser la coopération. Pour mettre en oeuvre une coopération adaptée au contrôle prudentiel d'une institution financière aux activités internationales, il serait opportun de clarifier le rôle et les responsabilités des différentes autorités de contrôle concernées, et de mettre en place un réseau plus complet d'accords bilatéraux de coopération entre autorités.

- renforcer les normes prudentielles sur les marchés émergents et la coopération avec leurs autorités de contrôle. Une réglementation et un contrôle prudentiels efficaces doivent couvrir l'ensemble des places financières importantes, et notamment celles qui croissent rapidement. Les Comités de Bâle et de l'OICV travaillent à renforcer les initiatives bilatérales ou régionales en ce sens. Etant donné l'importance croissante des marchés émergents, ces comités et les autres enceintes appropriées doivent être encouragés à renforcer leurs liens avec les autorités de contrôle de ces marchés, afin de promouvoir des normes prudentielles rigoureuses. Les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale...) devraient contribuer plus avant à la promotion de structures de contrôle prudentiel efficaces sur les marchés émergents ;

- encourager les efforts de transparence du secteur privé. La gestion du risque revient avant tout aux acteurs de marché. Les autorités réglementaires devraient encourager, voire imposer si nécessaire, les efforts du secteur privé pour augmenter la transparence des marchés et favoriser des comportements sains dans la gestion du risque, par le jeu du marché. Du succès de ces efforts peuvent dépendre les réflexions en cours pour la création d'un réseau d'information destiné à suivre l'évolution des marchés ;

- améliorer le "reporting" et l'information publique sur les activités afférentes aux produits dérivés. Un suivi efficace de ces activités est cruciale, et exige une coopération plus étroite entre les autorités de contrôle. De ce point de vue, nous accueillons avec satisfaction l'enquête mondiale menée par la BRI au cours du printemps 1995, et des actions qui doivent s'ensuivre. Nous attendons également la conclusion des travaux menés cette année par l'OICV et Bâle pour définir une approche harmonisée des normes de "reporting" des risques liés aux produits dérivés, ainsi que des progrès à réaliser pour améliorer l'information publique concernant ces risques ;

- améliorer la coopération entre bourses. Nous attendons la mise en oeuvre des "recommandations de Windsor" pour l'accroissement de la coopération entre bourses de valeurs à terme et autorités de contrôle. Nous notons avec satisfaction le développement d'accords d'échanges d'information entre autorités boursières, ainsi que l'accord récemment conclu pour l'information mutuelle des autorités de bourse et des autorités de contrôle compétentes. Nous attendons enfin l'étude de l'OICV sur les méthodes d'identification des risques que supportent les entreprises et qui peuvent affecter le marché, et de protection des acteurs de marchés contre les défauts potentiels des entreprises.

- Renforcer notre capacité collective à réagir aux crises financières

L'intégration croissance des marchés financiers, le changement d'échelle et de composition des mouvements de capitaux, et la plus grande diversité et le plus grand nombre de créanciers et de débiteurs offrent de nouvelles chances et présentent de nouveaux défis pour le système financier. A Halifax, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont proposé des initiatives pour renforcer le système financier mondial, en attachant une attention particulière au rôle du FMI. Nous accueillons avec une grande satisfaction leur mise en place :

- l'amélioration du système d'alerte est en cours de mise en oeuvre : les capacités de surveillance du FMI ont été améliorées ; le FMI a établi des normes pour la publication des données économiques et financières, et les pays sont en train d'y souscrire sur une base volontaire ;

- afin de mieux réagir aux crises, un mécanisme financier d'urgence, destiné à accélérer les procédures, a été mis en place au FMI ;

· nous accueillons avec grande satisfaction l'accord de principe pour le doublement des ressources disponibles au titre des Accords généraux d'emprunt. Ce mécanisme inclura un plus large groupe de pays ayant la capacité de soutenir le système monétaire international. Nous nous félicitons de ce partage des responsabilités monétaires qui permet d'adapter notre coopération aux nouvelles réalités économiques mondiales ;

· nous accueillons avec satisfaction le rapport du groupe de travail du G10 sur la résolution des crises de liquidités des emprunteurs souverains ;

· nous soutenons pleinement la 11ème revue en cours des quotes-parts du FMI, afin d'assurer au Fonds les ressources suffisantes pour remplir ses missions. Nous croyons qu'il est important que le FMI reste une institution fondée sur les quotes-parts, et qu'il ait les ressources nécessaires pour remplir son rôle central dans le système financier mondial./.





SOMMET DU G7  
DECISIONS CONCERNANT LA BOSNIE-HERZEGOVINE

(Lyon, 29 juin 1996)

Nous confirmons notre soutien à l'accord de paix et à l'instauration d'un Etat de Bosnie-Herzégovine démocratique et pluricommunautaire, composé de deux entités.

La responsabilité première de la mise en oeuvre de l'accord de paix incombe aux différentes communautés et à leurs dirigeants. S'ils ne le respectent pas et s'ils ne restaurent pas activement une société civile, ils ne peuvent attendre que la communauté internationale et les principaux pays donateurs supportent la majeure partie du fardeau de l'effort de mise en oeuvre et de reconstruction.

Faisant nôtres les conclusions adoptées lors de la conférence de mise en oeuvre de l'accord de paix à Florence, nous avons pris les décisions suivantes :

· 1. Elections et institutions

- Nous apporterons notre plein concours à la préparation des élections fixées par l'OSCE au 14 septembre 1996. A cette fin, nous augmentons notre aide à l'OSCE en contribuant notamment au déploiement de 2000 observateurs ainsi qu'au développement de médias indépendants.

- Les parties doivent également jouer leur rôle et remplir la totalité de leurs engagements, notamment ceux concernant la liberté de mouvement et d'association, le libre accès aux médias pour tous les candidats et les dispositions opérationnelles qui permettront aux réfugiés et aux personnes déplacées d'exercer leur droit de vote.

- Nous rappelons qu'aux termes de sa résolution 1022, le Conseil de sécurité mettra fin au régime de sanctions le dixième jour qui suivra la tenue des premières élections libres et régulières.

- Nous demandons un renforcement du soutien de l'IFOR au processus électoral, notamment par l'instauration d'un climat sûr, l'apport d'une aide logistique et la concentration de ses ressources là où elles sont nécessaires.

- Nous soutenons les travaux menés par le haut représentant en liaison avec les parties pour préparer la mise en place des nouvelles institutions : Présidence collégiale, Conseil des ministres, Parlement, Cour constitutionnelle et Banque centrale. Nous apporterons aux futures autorités l'assistance nécessaire dans les domaines constitutionnel et juridique. Nous recommandons une harmonisation de la durée du premier mandat des institutions de l'Etat de Bosnie-Herzégovine et des entités, par accord au sein de toutes les institutions concernées.

· 2. Tribunal pénal international.

- Tous les Etats et les entités ont l'obligation, aux termes de l'accord de paix, de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international en prenant des mesures pour arrêter les personnes incriminées. Toutes les personnes incriminées doivent être traduites devant le Tribunal de La Haye.

- Le maintien dans un emploi public des personnes incriminées pour crimes de guerre ou leur candidature à des postes électifs constituent des violations flagrantes de l'accord de paix. Nous exigeons que M. Karadzic renonce immédiatement et définitivement à toute fonction publique et ne participe à aucune décision gouvernementale. Il doit remettre la totalité de ses pouvoirs à de nouveaux responsables, selon les voies prévues par la Constitution de la Republika Srpska. Les nouveaux responsables de la Republika Srpska doivent démontrer leur volonté de coopérer avec la communauté internationale à la mise en oeuvre de l'accord de paix. Cela permettrait à la Republika Srpska de bénéficier de l'aide internationale.

- Rappelant la résolution 1022 du Conseil de sécurité, y compris ses dispositions relatives aux sanctions, nous soutenons le haut représentant et le commandant de l'IFOR et nous suivrons, si besoin est,

leurs recommandations. Nous sommes également prêts à envisager l'utilisation de sanctions à l'égard de toute partie à l'accord de paix.

- Dans le respect de l'obligation qu'ont les parties de coopérer avec le Tribunal pénal international, nous demandons instamment à celles-ci de mettre en oeuvre une loi de large amnistie.

- 3. Plan de consolidation.

- Nous prenons acte de la proposition de la France portant sur un plan de consolidation du processus de paix d'une durée de deux ans et nous approuvons la demande faite par le Conseil de mise en oeuvre de l'accord de paix, à Florence le 14 juin, à son comité directeur, d'élaborer un programme d'action qui précisera les objectifs, les moyens et le calendrier de ce plan de consolidation dans le domaine civil.

- 4. Reconstruction.

- La reconstruction économique est essentielle à une paix durable. Nous appelons tous les donateurs à accélérer le paiement de leurs contributions au titre de 1996 et à faire tout leur possible pour verser au moins 50% de ces engagements d'ici décembre 1996 et la totalité d'ici juin 1997.

- L'aide économique doit être octroyée à toutes les parties en Bosnie-Herzégovine en fonction de leur respect du processus de paix. Il sera possible, après la tenue, dans de bonnes conditions, des élections du 14 septembre, de prendre une décision quant à l'organisation d'une nouvelle conférence de donateurs.

- Nous soutenons les projets qui encouragent la coopération et la réconciliation. Nous demandons à toutes les parties de mettre en oeuvre des politiques et des structures économiques communes, notamment une banque centrale et une nouvelle monnaie, une politique douanière commune, un système de paiement unifié, une répartition adéquate des ressources entre l'Etat, les entités et les cantons.

- Dans ce contexte, nous attendons du FMI qu'il prenne l'attache de la Bosnie-Herzégovine afin de parvenir à un accord sur un programme de réformes et de stabilisation économique.

- Nous confirmons notre plein soutien à l'exercice par le haut représentant de son rôle de coordination.

- Nous insistons sur la haute priorité à accorder aux opérations de déminage et aux projets permettant de loger les réfugiés et de créer des emplois.

- 5. Réfugiés et Etat de droit.

- Nous exigeons que les parties assurent aux réfugiés et aux personnes déplacées la possibilité de rentrer en toute liberté et en toute sécurité. Un retour rapide des réfugiés permettra d'accélérer le redémarrage économique de la Bosnie-Herzégovine.

- Nous approuvons les efforts du HCR, notamment son plan pour le retour des réfugiés. La mise en oeuvre de celui-ci requiert l'augmentation des contributions volontaires.

- L'IFOR devra continuer à faire preuve de vigilance en ce qui concerne la liberté de circulation.

- Les programmes doivent favoriser le retour des réfugiés. Nous recommandons de donner la priorité à 19 zones cibles, réparties dans 8 régions de Bosnie-Herzégovine pour faciliter le retour de 185 000 personnes d'ici la fin de l'année.

- La question des droits de propriété doit être réglée rapidement.

- Pour renforcer l'Etat de droit, nous sommes disposés à fournir une assistance technique dans le domaine juridique. Nous veillerons à ce que les moyens et la capacité opérationnelle de la force de Police internationale soient accrus.

- 6. Questions régionales et de sécurité

- Nous soulignons la nécessité de respecter le calendrier établi par l'accord sur le contrôle des armements signé à Florence le 14 juin. Nous fournirons à l'OSCE les moyens de vérification de l'accord dont nous contrôlerons attentivement la mise en oeuvre.

- Des progrès plus rapides doivent être accomplis pour régler la question de Brcko, en commençant par la désignation prochaine d'un troisième arbitre par les parties. Nous demandons instamment aux parties de parvenir à une solution dès que possible.

- Nous soutenons les initiatives visant à promouvoir la stabilité, les rapports de bon voisinage et le développement économique dans le sud-est de l'Europe.

- Nous demandons que soient accélérés les travaux des groupes de travail sur les communautés nationales et ethniques et les minorités, ainsi que sur les questions de succession, et nous appelons les Etats concernés à coopérer pleinement avec ces derniers.

- 7. La mise en oeuvre de ces décisions devra intervenir dans le cadre des structures mises en place par l'accord de paix./.



Annexe V

SOMMET DU G7  
DECLARATION SUR LE TERRORISME

(Lyon, 27 juin 1996)

Au lendemain du lâche attentat de Dahrán, qui a coûté la vie à de nombreux citoyens américains et blessé des centaines d'innocents, nous, pays membres du G7, condamnons cet acte barbare et injustifiable et exprimons notre totale solidarité à l'égard des Etats-Unis, comme de l'Arabie saoudite, dans cette terrible épreuve. Nous nous inclinons devant la mémoire des victimes et transmettons nos condoléances à leurs familles mais aussi aux peuples américain et saoudien. Nous condamnons également les autres actes de violence terroristes commis récemment.

Ces tragédies nous renforcent dans notre conviction que le terrorisme constitue aujourd'hui un défi majeur pour la sécurité de l'ensemble de nos sociétés et de nos Etats. Nous réaffirmons notre condamnation absolue du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Le terrorisme est un crime haineux et rien ne saurait l'excuser ni empêcher que ses auteurs soient poursuivis en justice.

Nous proclamons notre volonté commune d'unir nos efforts et notre détermination à combattre le terrorisme par tous les moyens légaux. Conformément aux lignes d'action adoptées par les Huit à Ottawa, nous enjoignons tous les Etats de refuser tout soutien aux terroristes. Nous réaffirmons notre engagement et nous invitons les autres Etats à unir leurs efforts aux nôtres afin de faire obstacle aux activités des terroristes et de ceux qui les soutiennent, notamment les activités visant à recueillir des fonds, à organiser des actes terroristes, à recruter des individus, à s'approvisionner en armes, à lancer des appels à la violence et à inciter à la perpétration d'actes terroristes. Une attention particulière devrait être accordée à la menace d'une utilisation, à des fins terroristes, de produits nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que des substances toxiques.

Nous affirmons notre priorité absolue à la lutte contre le terrorisme et rappelons la nécessité pour tous les Etats d'adhérer aux conventions internationales ayant pour objet cette lutte. Lorsqu'elles seront mises en oeuvre, nombre de recommandations traitant de la criminalité, que les Huit examineront demain, renforceront les moyens des autorités judiciaires et policières pour travailler ensemble dans la lutte contre le terrorisme. Nous sommes résolus à étudier et à mettre en oeuvre avec l'ensemble des Etats toutes les mesures propres à renforcer les capacités de la communauté internationale à faire échec au terrorisme. Nous avons décidé qu'à cette fin une réunion au niveau ministériel se tiendrait à Paris dès le mois de juillet.